



Assemblée générale

Cinquante et unième session

20^e séance plénière

Jeudi 3 octobre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de Mme Benazir Bhutto, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une déclaration de S. E. Mme Benazir Bhutto, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan.

Mme Benazir Bhutto, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, est escortée à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, S. E. Mme Benazir Bhutto, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Mme Bhutto (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de 130 millions de Pakistanais, de vous exprimer mes félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session.

Je prends la parole à l'Assemblée, au crépuscule du XXe siècle, où nous semblons vivre, comme le disait Charles Dickens, «la meilleure des époques» et «la pire des époques». Le siècle qui s'achève a été témoin de deux guerres mondiales, d'un holocauste, de la famine, du désespoir et du spectre de l'anéantissement nucléaire.

Mais il est un autre XXe siècle dont nous devons nous souvenir, un siècle qui a apporté à l'humanité une révolution technologique et informatique qui a dépassé nos rêves les plus fous; un siècle de découvertes dans les domaines de la médecine et de la santé, de la communication, de l'énergie, des transports et de l'agriculture; un siècle qui a assisté au triomphe de la liberté sur la dictature, au triomphe du marché libre sur le contrôle du gouvernement. Un historien a appelé le XXe siècle l'âge des extrêmes. Maintes fois mis à l'épreuve, le monde a survécu.

Je suis venue à l'Assemblée à cette époque de transition d'un siècle à l'autre — du deuxième millénaire au troisième — pour parler d'histoire, de justice et de morale. Aujourd'hui, l'ONU se trouve à la croisée des chemins, pas seulement en termes d'échéances mais s'agissant de la direction que va prendre la communauté des nations.

Nous avons à faire face à trois défis en même temps. Le premier est la prolifération des conflits, des différends et des tensions parmi les nations et en leur sein, auxquels

s'ajoute la montée des préjugés nationaux, ethniques et religieux, de l'intolérance et de l'arrogance. Le deuxième défi est la pauvreté, qui ne cesse de s'étendre. Le troisième défi est le sentiment croissant d'aliénation — les gens ont perdu l'espoir que les gouvernements du monde puissent régler avec succès les problèmes de tous ordres inhérents à l'époque technologique nouvelle. La façon dont nous nous attaquerons à ces problèmes décidera de la qualité de vie que nous léguons à nos enfants.

Nous restons profondément préoccupés par les conflits et les différends qui sévissent dans de nombreuses régions du monde — en Bosnie, en Tchétchénie et en Azerbaïdjan. Il est évident que notre confiance dans notre capacité de résoudre les conflits a été ébranlée après les expériences de la Somalie, de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan, du Tadjikistan, du Libéria, du Rwanda et du Burundi.

Nous espérons que le processus de paix au Moyen-Orient, accueilli favorablement par le monde, ne sera pas inversé et que toutes les parties respecteront leurs obligations au titre des accords signés.

Le succès de l'Accord de Dayton et le rétablissement de la paix et de la justice en Bosnie-Herzégovine seront une façon décisive de tester la volonté du monde de prévenir l'agression et le génocide à l'avenir.

Pourtant, il existe sur la terre un autre endroit où l'on assiste à une épreuve de force entre les principes du droit et de la liberté et la force de l'agression et de l'occupation étrangère. Après la création de l'Organisation des Nations Unies, le peuple de Jammu-et-Cachemire a été parmi les premiers à voir son droit à l'autodétermination reconnu par le Conseil de sécurité. Je voudrais citer ce que le Conseil de sécurité lui-même a dit à ce propos :

«le sort définitif de l'État de Jammu-et-Cachemire doit être décidé conformément à la volonté des populations, exprimée au moyen de la procédure démocratique d'un plébiscite libre et impartial tenu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.» (*Résolution 122 (1957) du Conseil de sécurité, deuxième paragraphe du préambule*)

Après 50 ans, le peuple cachemirien attend toujours la mise en oeuvre de cette résolution, de cet engagement, de cette promesse.

Le grand poète afro-américain, Langston Hughes, a posé des questions fondamentales sur la liberté.

«Qu'advient-il à un rêve remis à plus tard?
Sèche-t-il au soleil comme un raisin?
Ou suppure-t-il comme une plaie?
Et ensuite coule-t-il?
Peut-être s'affaisse-t-il seulement
Comme une lourde charge.
Ou bien explose-t-il?»

En 1989, alors que les vents de la liberté soufflaient sur le monde, balayant la dictature, la domination et l'occupation, une nouvelle génération de Cachemiriens s'est levée pour réclamer son droit à l'autodétermination, droit transmis de père en fils, de mère en fille, torche qui a été rallumée de génération en génération. Pour réprimer la courageuse jeunesse cachemirienne, l'Inde a envoyé 600 000 éléments militaires et paramilitaires. Les instruments de meurtre, de torture, de viol, d'incendie volontaire, de persécution, d'incarcération et d'assassinat ont été utilisés impitoyablement. Mais comme l'a déclaré le prix Nobel de la paix, Martin Luther King,

«La liberté n'est jamais accordée volontairement par l'opresseur. Il faut que l'opprimé la réclame.»

Quarante mille Cachemiriens ont donné leur vie en s'opposant à cette oppression au cours de ces sept dernières années seulement. L'Inde a recruté et entraîné des renégats pour renverser le mouvement cachemirien, semer la dissension et ternir l'image de la lutte pour la liberté. Sous des pressions internationales de plus en plus nombreuses, l'Inde a cherché en septembre à détourner l'opinion mondiale en organisant une parodie d'élections. Ceux-là même qui prétendaient être les favoris aux élections ne peuvent même pas pénétrer dans la vallée sans une escorte armée, car ils ne réunissent aucun appui populaire.

Voici ce que les médias mondiaux ont rapporté à ce propos. L'*Arab News* du 8 septembre 1996 indiquait que son correspondant s'était rendu, ce matin-là, à Baramula et avait pu constater que toute la ville était déserte. Pas une seule personne n'était visible dans les rues qui étaient quadrillées par de nombreuses patrouilles. Le *New York Times* du 7 septembre 1996 indiquait qu'alors que l'Inde espère que les élections affaibliront l'appel lancé par la guérilla, de nombreuses personnes à Srinagar déclaraient que New Delhi était en train de poursuivre une illusion. Le 17 septembre 1996, l'*Economic Times*, publication indienne, indiquait qu'un certain nombre de bureaux de vote à Anantnag et Pulwama avaient enregistré moins d'une dizaine de vote à 15 heures. Le *Statesman* du 22 septembre 1996, autre journal indien, indiquait que la ville de Srinagar

avait opposé ce jour-là une vive résistance aux élections et que le scrutin se tenait dans un climat de couvre-feu dans des rues désertes. Selon le programme radiodiffusé de la Voix de l'Amérique du 27 septembre 1996, le sénateur des États-Unis Tom Harkin a déclaré que ces élections étaient frauduleuses et ne sauraient être considérées comme traduisant les aspirations légitimes de la population cachemirienne.

Le Président du Kashmir All Parties Hurriyat Conference, Mir Umar Farooq, a déclaré que ces élections ne pouvaient remplacer le droit des Cachemiriens à l'auto-détermination.

Au paragraphe 1 de sa résolution 122 (1957), le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que l'organisation de ces élections ne «constitue pas des moyens propres à régler le sort dudit État» aux termes du plébiscite qui doit être organisé sous les auspices de l'ONU. Cela a été confirmé par une étude récente de la Commission internationale des juristes.

Je voudrais que l'Inde se rappelle des mots du Français André Breton, qui a dit :

«Rien n'est plus dangereux que de prendre des libertés avec la liberté elle-même.»

Je me trouve donc à l'Assemblée générale des Nations Unies et je demande instamment : «Sois fidèle à toi-même, sois fidèle à ta Charte, sois fidèle à tes résolutions.»

L'Inde soutiendra peut-être que les résolutions du Conseil de sécurité qui garantissent le plébiscite à l'État de Jammu-et-Cachemire sont dépassées mais les résolutions des Nations Unies ne tombent pas sous le coup de la prescription. L'occupation, la répression et l'annexion ne sauraient invalider les décisions du Conseil de sécurité lui-même. Les résolutions de cet organe ne peuvent être appliquées de manière sélective uniquement lorsqu'elles sont politiquement opportunes.

Le Pakistan exhorte l'ONU à mettre en oeuvre ses propres résolutions 47 (1948), 51 (1948), 80 (1950), 96 (1951), 98 (1952) et 122 (1957) du Conseil de sécurité, sept résolutions concrètes et obligatoires garantissant au peuple du Jammu-et-Cachemire l'autodétermination.

Le Cachemire est la question centrale qui divise le Pakistan et l'Inde. J'avais proposé au nouveau Premier Ministre indien, lorsqu'il a pris ses fonctions, un dialogue constructif et sa réaction positive m'avait encouragé.

Malheureusement, le nouveau Gouvernement a poursuivi sa stratégie visant à imposer une parodie d'élections dans le Jammu-et-Cachemire occupé.

Le différend sur le Cachemire a mené à quatre guerres directes ou indirectes entre l'Inde et le Pakistan entre 1947 et 1971. L'Inde possède aujourd'hui la troisième armée du monde, et la majeure partie de cette armée est déployée contre mon pays, le Pakistan.

L'Asie du Sud n'a pas de système de sécurité régional. Au Pakistan, nous avons fait plusieurs propositions en faveur d'une limitation des armes classiques : premièrement, la négociation d'un rapport mutuellement convenu de forces; deuxièmement, des mesures visant à empêcher la possibilité d'une attaque surprise; et, troisièmement, l'adoption de principes convenus en vue de la limitation des armes classiques en Asie du Sud.

Au cours des 30 dernières années, le Pakistan a formulé une série de propositions tendant à freiner la prolifération de la technologie des missiles et nucléaire en Asie du Sud. L'Inde a toujours soutenu qu'elle s'opposait aux mesures bilatérales ou régionales et n'accepterait qu'une politique de non-prolifération mondiale. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est exactement le type de mesure prise à l'échelle mondiale qui va dans le sens de la non-prolifération et du désarmement dont l'Inde s'est fait le champion depuis plus de 40 ans. Malheureusement, l'Inde a choisi d'opposer son veto au Traité, à la Conférence du désarmement de Genève et elle s'est opposée le mois dernier au Traité à l'Assemblée générale des Nations Unies. À présent, le monde peut voir la réalité.

Je voudrais déclarer que nous sommes disposés à signer tous les traités nucléaires à la seule condition que l'Inde les signe en même temps que nous, toute initiative entreprise par notre voisin qui amènerait à l'escalade nucléaire trouvera une réaction de notre part afin de préserver notre sécurité nationale.

Je voudrais saisir cette occasion pour proposer à cette Assemblée d'approuver la convocation de pourparlers multilatéraux sur la paix et la sécurité en Asie du Sud auxquels participeraient non seulement l'Inde et le Pakistan, mais également les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres grandes puissances comme l'Allemagne et le Japon. Cette conférence multilatérale pourrait examiner trois questions essentielles : premièrement, le règlement du différend relatif au Cachemire et d'autres problèmes bilatéraux entre l'Inde et le Pakistan; deuxièmement, la promotion de la limitation des armes classiques et des

mesures de confiance; troisièmement, des mesures visant à promouvoir la retenue nucléaire et à prévenir le danger d'une course aux armes nucléaires en Asie du Sud. J'estime que ces pourparlers multilatéraux offriraient un cadre pour des négociations véritables qui pourraient déboucher sur un règlement des différends, éloigner la menace nucléaire et promouvoir la prospérité en Asie du Sud. J'espère que cette proposition obtiendra l'appui de cette Assemblée et de l'Inde.

L'Organisation des Nations Unies a établi une distinction précise entre le terrorisme et la lutte légitime pour la libération nationale. Au Pakistan, nous serons toujours à l'avant-garde des efforts pour lutter contre le terrorisme car nous avons souvent été les victimes de ces crimes commis de l'extérieur de nos frontières. Rien que cette année, nous avons fait face à une série d'attaques terroristes de l'autre côté de la frontière, mais grâce à Dieu, nous avons réussi à arrêter différents réseaux de terroristes transfrontières.

Je tiens toutefois à saisir cette occasion pour exprimer la profonde inquiétude qu'éprouvent 1 milliard de musulmans épris de paix, face à la propagande qui émane de certains milieux. Dans certains milieux, on s'efforce de présenter le terrorisme comme étant l'apanage des adeptes de l'islam. C'est faux. Il n'y a pas de place pour les actes terroristes dans l'islam. Cependant, force est bien de reconnaître que pendant la période qui a suivi la guerre froide, nous avons vu l'ascension des groupes extrémistes, à l'Est et à l'Ouest. Qu'il s'agisse du fondamentalisme hindou, du militantisme islamique, de l'extrémisme judaïque, du racisme de Le Pen en France ou du bombardement d'Oklahoma, en Amérique, bon nombre de jeunes recourent aux actes de violence. Nous qui avons foi dans la politique de modération, de compromis et de tolérance, nous devons nous unir contre cette nouvelle menace que sont la violence et la terreur. Les mécanismes et les systèmes internationaux pour freiner les agents du terrorisme doivent être renforcés et nous devons condamner d'une seule et même voix les terroristes et les extrémistes, quelles que soient leur race, leur religion ou leur croyance.

Le Pakistan est le deuxième pays musulman du monde. Nous sommes une démocratie et le Gouvernement à la tête duquel je me trouve est bien décidé à transformer le Pakistan en un bastion de progrès social, d'émancipation et d'éveil. Ce n'est pas tâche facile compte tenu de notre histoire récente. La guerre afghane a entraîné une prolifération des forces militaires et des armes dans la région ainsi que l'apparition de forces ethniques, sectaires et séparatistes dans le pays. Elle a engendré une culture de la drogue et

fait que notre jeunesse n'est pas équipée pour le monde moderne du travail.

À l'instar d'autres pays du monde, nous sommes aujourd'hui confrontés aux dangers de la dette, du déficit et de la démographie. Je suis fier de pouvoir dire que le Pakistan a réussi à faire baisser son taux de croissance démographique, qui est passé de 3,1 % à 2,9 %. Nous espérons le faire baisser encore pour le ramener à 2,6 %. Au cours des trois dernières années, nous avons réduit notre déficit de 3 points, et nous avons remboursé pour un milliard de dollars de dettes. Toutefois, le coût est lourd.

Chaque année, nous avons dû présenter un budget austère pour sortir le pays des sables mouvants de la dette, du déficit et de la démographie. Pour cette année seulement, sur les nouvelles mesures budgétaires se chiffrant à 40 milliards de roupies pakistanaises, 22 milliards ont été consacrés au service de la dette. L'exemple du Pakistan montre pourquoi, dans le monde, un nombre de plus en plus grand d'êtres vivent dans la pauvreté et la misère, et n'ont pas accès à l'eau potable, aux services d'hygiène publique, aux écoles et aux hôpitaux.

La triste réalité du service de la dette engendre désespoir et découragement, qui souvent se manifestent sous forme de terrorisme et de violence aveugle. En dépit de la pauvreté accablante, les aspirations de ceux qui sont marginalisés continuent de croître en raison de la révolution des communications qui déferle sur le monde.

Il convient que le monde mette au point un système grâce auquel les gouvernements qui adopteraient les normes internationales de commerce et de valeurs humaines veraient annuler une partie de leur dette proportionnelle à leurs efforts. La rarefaction de l'aide a forcé des pays comme le Pakistan à emprunter à des taux d'intérêt commerciaux. En réalité, le service de la dette représente désormais 47 % de notre budget. Il convient de remédier à l'impact négatif de ces transferts inverses.

De même, le moment est venu pour les nations développées de renouveler et de tenir la promesse qu'ils ont faite de consacrer au moins 0,7 % de leur produit national brut à l'aide aux pays en développement. Jusqu'à cet objectif qui a maintenant été ramené à 0,3 % du produit national brut du monde développé!

Nous autres Pakistanais, attachés au rêve de nos pères fondateurs, nous avons choisi la voie d'une démocratie parlementaire fédérale associée à la notion d'égalité sociale.

Sous un gouvernement démocratique, le Pakistan a joué un rôle responsable en luttant contre le terrorisme et les stupéfiants, en favorisant les droits des femmes et des enfants, et en oeuvrant pour la cause de la non-prolifération, comme dans le cas du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, par exemple. Nous l'avons fait alors que nous étions confrontés aux forces de l'ethnicité, du sectarisme, du séparatisme et du militantisme, qui déchirent notre tissu social. Ceux qui ont essayé de compromettre l'unité de notre pays en sapant la paix dans la ville portuaire de Karachi ont échoué.

Notre programme est clair en cette veille du XXI^e siècle : un Pakistan voué à la primauté du droit et à la sauvegarde des droits des femmes, des enfants et des minorités; un Pakistan qui offre des chances de progrès à tous ses citoyens en investissant dans la santé et l'éducation; un Pakistan à qui on a d'ores et déjà promis plus de 22 milliards de dollars sous forme d'investissements.

Monsieur le Président, je m'adresse à vous au crépuscule d'un siècle qui attend l'aube d'un nouveau. Tandis que je parle, je me prends à rêver d'un troisième millénaire où le fossé entre riches et pauvres aurait disparu, où l'analphabétisme, la faim, la malnutrition et la maladie auraient été vaincus depuis longtemps; où chaque enfant serait attendu, voulu, nourri et entouré; et où la naissance d'une fille serait accueillie avec la même joie que celle d'un garçon. Je rêve d'un millénaire de tolérance et de pluralisme, dans lequel les peuples respectent les autres peuples, les nations respectent les autres nations, et les religions respectent les autres religions.

Tel est le troisième millénaire que je veux pour mon pays et pour les autres, et pour tous les enfants. Puissent les Nations Unies être l'infrastructure où l'on fera de ce rêve une réalité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République islamique du Pakistan pour l'allocation qu'elle vient de faire.

Mme Benazir Bhutto, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, est escortée de la tribune.

Allocution de M. Leonel Fernández Reyna, Président constitutionnel de la République dominicaine

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président constitutionnel de la République dominicaine.

M. Leonel Fernández Reyna, Président constitutionnel de la République dominicaine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président constitutionnel de la République dominicaine, S. E. M. Leonel Fernández Reyna, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Fernández Reyna (*interprétation de l'espagnol*) : La République dominicaine fait partie des pays fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Mais en 51 ans c'est seulement la troisième fois que son Chef d'État prend pa parole devant l'Assemblée générale. Sans doute la raison qui explique cette absence notable de notre pays à ce grand événement annuel pendant tant d'années est le fait que depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le système international était articulé autour des rivalités des grandes superpuissances, donnant le jour à ce qui a été la guerre froide, et dans ce contexte, il est probable que nos dirigeants aient estimé que leur présence ici n'aurait pas plus qu'un caractère symbolique, sans aucune importance réelle.

Nous estimons qu'il a pu en effet en être ainsi dans le passé, mais le monde a changé. Les transformations spectaculaires qui se sont produites au niveau géopolitique ont engendré un système international multipolaire où, plus que les idéologies et les conflits militaires, ce qui importe c'est l'économie. Cette réorganisation du système international en fonction de l'objectif stratégique de l'économie s'est accompagnée, à la fois, d'une révolution scientifique et technologique, révolution du savoir qui, diffusée à l'échelle planétaire, a provoqué le changement le plus profond qu'ait jamais connu l'humanité dans toute son histoire : la conversion du monde en un grand village.

La République dominicaine ne pouvait pas demeurer isolée de ce nouvel ordre international de l'après-guerre froide. Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, pour annoncer au monde que la République dominicaine se joint à partir de ce moment, et de façon active et vigoureuse, à l'ensemble des nations représentées dans cet organisme multilatéral afin de contribuer, grâce aux contacts et aux échanges internationaux, à la création d'un destin meilleur pour l'humanité tout entière et, par conséquent, d'un avenir plus prometteur pour les Dominicains.

Pour assurer la reprise de notre participation aux différents organes des Nations Unies, assortie de la capacité

d'exercer tous les droits qui nous ont été octroyés, nous avons commencé, tout d'abord, par nous acquitter de nos obligations financières. Pour la République dominicaine, le fait d'avoir réglé ses arriérés de contributions à cette Organisation est une preuve de sa confiance et de sa foi en la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'intervenir sur la scène mondiale afin de garantir la paix et la sécurité internationales, ainsi que le respect de la dignité et des droits fondamentaux de tous les êtres humains.

Toutefois, bien que nous reconnaissions que le monde a changé, qu'il y a un nouvel ordre du jour international dominé par des préoccupations communes à tous les peuples qui touchent la protection de l'environnement, la croissance démographique, le respect des droits de l'homme, le renforcement des systèmes démocratiques, la reconnaissance des droits des femmes et le développement économique et social des nations, nous admettons également que cette organisation mondiale doit s'engager dans un processus de rénovation et d'adaptation aux nouvelles circonstances mondiales.

L'Amérique latine et l'Afrique n'ont pas de représentants permanents au Conseil de sécurité, et l'Asie n'en a qu'un seul. Cela signifie qu'il y a une représentation inégale au sein de cet important organe, ce qui est incompréhensible dans une Organisation qui accueille tous ses Membres sur un pied d'égalité, en se fondant sur le principe de leur souveraineté. Nous souhaitons humblement suggérer que l'on élargisse la composition du Conseil de sécurité afin que l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine puissent disposer de deux membres permanents au sein de cet organe et, de la même manière, que l'on augmente le nombre de représentants non permanents pour démocratiser ainsi le mécanisme de prise de décisions de cette instance de paix.

Dans l'une de ses oeuvres les plus documentées sur la région des Caraïbes, intitulée «*El Caribe, Frontera Imperial*», l'ex-Président dominicain et écrivain, Juan Bosch, a écrit ce qui suit :

«L'histoire des Caraïbes est l'histoire de la lutte des empires contre les peuples de la région afin de se répartir leurs terres fertiles. C'est aussi l'histoire de la lutte des empires, les uns contre les autres, pour se répartir ce que chacun d'entre eux avait conquis. C'est, finalement, l'histoire des peuples des Caraïbes pour se libérer de leurs maîtres impériaux.»

Ce contact direct des Caraïbes avec les grandes puissances pendant cinq siècles, produit de ces confrontations, a marqué notre région, peut-être à jamais, d'un sceau très

particulier d'histoires fragmentées, de cultures et de langues différentes, mais qui recherchent toujours l'unité dans la diversité.

Ces dernières années ont permis un rapprochement toujours plus grand et un resserrement des liens qui nous unissent grâce à la prise de conscience de notre destin commun. J'en veux pour preuve le fait que notre pays est un membre fondateur de l'Association des États des Caraïbes (AEC), organisme qui regroupe des nations très différentes tant sur le plan ethnique que sur celui de leurs niveaux de développement, et qui reflète la richesse et la diversité de notre région.

Nous souhaiterions qu'entre cette entité nouvellement créée et l'ONU un contact officiel s'établisse et que l'ONU lui apporte son soutien, afin d'appuyer les efforts destinés à renforcer nos relations et à oeuvrer au développement de nos populations.

Nous avons participé également au forum des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, composé de pays des Caraïbes qui bénéficient de la quatrième Convention de Lomé. Ce forum a mis sur pied un ensemble de projets régionaux financés par des ressources de l'Union européenne.

En tant que pays observateur aspirant à devenir membre à part entière de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), nous assistons avec beaucoup d'intérêt à l'élargissement et à l'approfondissement des relations entre l'ONU et la CARICOM. Nous demandons instamment que l'on prenne les mesures nécessaires pour accroître la coopération et la coordination entre les deux institutions, afin que nous puissions atteindre nos objectifs communs.

Les pays des Caraïbes sont confrontés aux défis posés par les circonstances présentes, dans la mesure où les possibilités d'accès aux marchés sont limitées par la mise en oeuvre des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les incidences du marché européen unique, la consolidation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et un mouvement vers la réciprocité et des tendances similaires.

Notre participation aux plans d'accès préférentiel est subordonnée au respect des normes établies en matière de droit du travail, de droits de l'homme, de droits de la propriété intellectuelle, d'environnement et de libertés civiles, autant de domaines qui dépassent les considérations d'ordre économique.

Nous avons bénéficié des avantages d'un commerce préférentiel avec les États-Unis et l'Union européenne, conséquence d'une prospérité accrue qui a entraîné une augmentation de la demande d'importations de la part de ces pays et un accroissement du tourisme dans la région des Caraïbes. En revanche, nous nous heurtons aux difficultés découlant de l'entrée en vigueur de nouvelles règles et normes d'harmonisation. Nous ne tirons pas encore totalement profit des avantages résultant d'accords préférentiels, tels que la quatrième Convention de Lomé, le Système généralisé de préférences et l'Initiative pour le bassin des Caraïbes.

Notre niveau élevé de dépendance en matière de commerce extérieur, les faiblesses que nous rencontrons dans la fourniture de biens et de services et des méthodes commerciales inadaptées constituent des facteurs de vulnérabilité qui touchent, à des degrés divers, tous les pays de la région. Il nous faut surmonter ces obstacles et définir les domaines dans lesquels nous pouvons être concurrentiels. Renforcer la coopération est un moyen d'appuyer le processus d'intégration des Caraïbes et de remédier à ces faiblesses.

On ne peut passer sous silence la situation en Haïti, pays qui partage avec nous l'île d'Hispaniola, lorsqu'on fait référence à la région des Caraïbes. Nous sommes favorables au processus de démocratisation conduit dans ce pays et exhortons la communauté internationale à lui apporter toute sa collaboration dans la réalisation de l'immense tâche confiée aux fils du pays de Toussaint Louverture : l'édification d'un avenir meilleur pour chacun.

Une des premières mesures de politique étrangère de notre gouvernement a été d'encourager des relations de coopération et d'amitié entre la République dominicaine et Haïti, en mettant en place la Commission mixte bilatérale. À la suite d'une réunion fructueuse, qui s'est tenue il y a quelques jours à Port-au-Prince, cette commission a arrêté une série d'accords d'échange technique dans les domaines du tourisme, de l'agriculture, du commerce et de l'investissement, des sports et des questions frontalières et migratoires. En outre, nous avons défini les modalités pour le choix de stratégies communes d'utilisation des fonds provenant de sources multinationales, telles que les fonds octroyés par l'Union européenne dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé.

J'aimerais attirer maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur une question qui, il y a quelques années à peine, faisait la une de tous les journaux du monde et qui, bien qu'ayant toujours une incidence considérable sur

l'efficacité des politiques de développement, n'occupe plus l'attention du monde, je veux parler du problème de la dette extérieure. Les pays de la région ont engagé une série de programmes d'ajustement destinés à leur redonner une solvabilité financière sur le plan extérieur. Néanmoins, il existe encore d'importants déséquilibres résultant du fardeau du service de la dette, en l'absence d'un redressement correspondant des termes de l'échange qui permettrait de libérer un surplus de ressources par le biais de nos exportations.

Pour sa part, la République dominicaine a vu le montant de sa dette extérieure multiplié par 13 entre 1964 et 1994. Aujourd'hui, grâce à des efforts extraordinaires, notre pays est à jour vis-à-vis de ses créanciers internationaux, ce qui l'autorise à faire appel à des financements extérieurs. Cependant, la mise à jour de nos paiements à l'égard des organismes internationaux de crédit a lourdement grevé la dette sociale de notre gouvernement vis-à-vis du peuple dominicain. Nous disposons aujourd'hui de moins de ressources pour investir dans l'éducation, la santé, le logement et la sécurité sociale et, en fin de compte, pour pouvoir faire face à la grave situation de pauvreté que connaît la majorité de notre population.

En 51 ans d'existence, l'ONU a déployé d'extraordinaires efforts pour éliminer les conflits dans différentes parties du monde et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais, conscients du lourd sacrifice humain que représente la guerre, nos quartiers pauvres ont emprunté les noms de lieux de bataille, symbolisant par là leur révolte contre la misère. En République dominicaine, les quartiers pauvres et marginalisés se nomment Viet Nam, Katanga et Cambodge; aucun d'entre eux, évidemment, ne se nomme Suède, Japon ou Allemagne. Cela signifie que le nouveau rôle que doit jouer l'Organisation internationale est de garantir la paix et la sécurité internationales par le biais de mécanismes axés sur le développement économique et social des pays les moins favorisés.

C'est pourquoi, s'agissant de la dette, notre pays estime que les organismes multilatéraux d'aide au développement et les pays donateurs, de concert avec les pays débiteurs, doivent apporter des solutions plus durables au fardeau constitué par le service de la dette extérieure, de manière à pouvoir libérer des ressources qui seront immédiatement consacrées à la lutte contre la pauvreté et la détérioration de l'environnement.

À cet égard, des progrès ont été réalisés et il faut reconnaître que le Groupe des Sept, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les banques régionales

d'aide au développement, comme la Banque interaméricaine de développement, ont régulièrement conçu et mis en oeuvre des mécanismes importants d'allègement de la dette extérieure, notamment ce que l'on appelle le plan Brady et les programmes du Groupe des Sept relatifs à la réduction de la dette bilatérale.

Néanmoins, il conviendra, dans un proche avenir, de revoir certains des principes qui, depuis des années, sont en vigueur dans la communauté financière internationale, tels la date limite fixée par le Club de Paris et l'impossibilité de restructurer la dette auprès des organismes multilatéraux. Cette situation affecte en particulier les pays qualifiés de moins développés et qui, en ce domaine, pourraient faire l'objet d'un traitement préférentiel. La République dominicaine demande donc à toutes les parties intéressées de faire en sorte que les pays en voie de développement puissent mettre en application des programmes cohérents de lutte contre la pauvreté et la marginalité dans un contexte financier soutenu.

Outre la lutte contre la pauvreté, il est important, à ce stade de la réorganisation du système international, de prendre toutes les mesures appropriées pour lutter contre le terrorisme et le trafic illégal de stupéfiants, fléaux qui entravent considérablement l'évolution normale de l'humanité. Récemment, les cartels internationaux de la drogue ont tenté d'emprunter la route des Caraïbes pour leurs opérations illégales. La République dominicaine a pris toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher que son territoire puisse être utilisé pour le trafic et la consommation de stupéfiants. À nos yeux, le trafic et la consommation de stupéfiants constituent des problèmes de sécurité nationale et nous lutterons avec la plus grande énergie afin d'éliminer un mal devenu, en ce tournant de siècle, la grande plaie de l'humanité.

En exprimant sa volonté de jouer un rôle plus actif au sein du système international, la République dominicaine entend manifester sa préoccupation eu égard aux nombreux conflits non encore résolus dans différentes régions du monde. Nous souhaitons une solution définitive et pacifique du conflit en Bosnie-Herzégovine, la recherche de la paix au Moyen-Orient entre le Gouvernement d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, l'aide et la coopération nécessaires pour remédier aux situations telles que celles existant au Burundi et au Libéria. En ce qui concerne la République de Chine de Taiwan, nous pensons qu'étant donné sa situation au coeur de l'Asie orientale, sa sécurité et sa stabilité sont étroitement liées à la paix et à la prospérité de la région. C'est pourquoi nous encourageons les deux côtés du détroit de Taiwan à renouer un dialogue

constructif afin d'arriver à une entente et à une coopération mutuelles. Nous estimons que la participation parallèle des deux côtés au sein de l'ONU favoriserait le maintien de la paix.

Nous sommes à l'orée d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire qui verront naître de nouveaux défis mais aussi de nouvelles possibilités pour le progrès de l'humanité et une Organisation comme celle des Nations Unies a toujours servi de moteur à la réalisation des aspirations les plus nobles de l'humanité. La République dominicaine, confiante en Dieu et en la capacité créatrice de son peuple, aspire à devenir un porte-parole et un instrument de canalisation des idéaux de justice, de paix, de démocratie et de prospérité qui animent toutes les nations civilisées du monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président constitutionnel de la République dominicaine de son intervention.

M. Leonel Fernández Reyna, Président constitutionnel de la République dominicaine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Moustapha Niasse, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères du Sénégal et des Sénégalais vivant à l'étranger.

M. Niasse (Sénégal) : Monsieur le Président, votre brillante élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies est un témoignage éloquent que les membres de notre Organisation ont tenu à rendre solennellement à votre grand pays, la Malaisie. Les qualités intellectuelles et morales qui sont les vôtres, votre foi en l'ONU ainsi que votre vaste expérience dans le domaine des relations internationales constituent, à nos yeux, des gages de réussite pour les travaux de la présente session.

Pour toutes ces raisons, le Sénégal, que de solides relations d'amitié et de coopération unissent à votre pays, est heureux de vous adresser, par ma voix, ses chaleureuses félicitations et vous assure de son appui total dans l'accomplissement de la haute mission qui vous a été confiée. À votre prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, je

voudrais exprimer nos sentiments de profonde gratitude pour l'efficacité, la compétence et l'engagement avec lesquels il s'est acquitté de son mandat au cours d'une session historique et particulièrement riche.

Je voudrais aussi rendre un hommage au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, à l'occasion de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale; M. Boutros Boutros-Ghali, ce militant ardent de la paix et de la coopération entre les peuples, dont la louable action au service de l'Organisation des Nations Unies mérite d'être soulignée, ici et maintenant, pour l'encourager à persévérer dans cette voie. Du reste, les chefs d'État africains ont, récemment, à Yaoundé, adopté une déclaration dans laquelle ils ont recommandé sa réélection pour un second mandat comme Secrétaire général de l'ONU.

M. Fernández Estigarribia (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

Le contexte international que nous vivons actuellement nous semble être de ces moments privilégiés qui doivent interpellier nos consciences et nous inviter à redoubler de volonté et de lucidité pour assurer à l'humanité un avenir de paix, de solidarité et de coopération.

Nous nous réunissons, en effet, à un moment propice à des changements majeurs dans la vie de notre Organisation. L'illustration la plus éclatante de notre commune volonté de réformes s'est exprimée ici même, l'année dernière, dans le cadre solennel de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. C'est dans cet esprit que des voix parmi les plus autorisées du monde, celles de 128 chefs d'État et de gouvernement ont, au cours de la cérémonie commémorative de l'Assemblée générale, réaffirmé avec force leur foi profonde dans l'ONU, dans ses principes et dans ses objectifs.

Mieux, ces dirigeants du monde et de nos peuples ont, dans un élan unanime, appelé à une réflexion profonde afin d'aborder le vingt et unième siècle avec une Organisation restructurée, redynamisée, dotée de capacités humaines nouvelles, matérielles et financières conséquentes, capables d'accomplir de manière plus efficace la mission éminente d'une organisation où s'harmonisent et se complètent les efforts des États Membres pour des performances nouvelles, dans un esprit de liberté et de solidarité agissante.

Garantir la paix et la sécurité collective, développer entre les nations des relations amicales qui se fondent sur des valeurs partagées, promouvoir en même temps le

respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, développer une coopération multiforme dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire, tels ont toujours été les rêves de ceux qui, il y a 50 ans, ont créé l'Organisation des Nations Unies. Tels sont encore, aujourd'hui, le socle, les bases morales et les justifications des objectifs que nous devons continuer de poursuivre, au moment même où finit le XXe siècle qui a été, malgré deux siècles de guerres, un siècle de découvertes prodigieuses, celui qui a vu l'homme marcher sur la lune, celui qui a vu l'homme explorer les environs de Mars et réaliser des progrès significatifs dans la lutte contre les maladies.

Mais il nous faut convenir que le monde actuel n'est pas celui d'il y a cinquante ans. Notre monde d'aujourd'hui présente des dangers à la fois nouveaux et diffus et il offre également des possibilités différentes. Il nous faut donc resserrer nos solidarités, il nous faut rapprocher nos différences et il nous faut harmoniser nos efforts en tant que peuples, en tant que nations, en tant qu'États et en tant que communautés.

De nos jours, toutes les nations sont confrontées en effet à un immense paradoxe : d'un côté, les pays n'ont jamais été aussi proches les uns des autres du fait du phénomène croissant de la mondialisation des techniques et, de l'autre, une nouvelle fragmentation des nationalités est venue provoquer une recrudescence de nouvelles formes de confrontations et de conflits tout à la fois, d'incompréhensions et de graves retards dans l'évolution des continents.

Durant la période de la guerre froide, il était généralement admis que les principales menaces contre la paix viendraient des guerres entre États et l'on redoutait plus que tout l'éclatement d'un conflit nucléaire qui viendrait dévaster la planète.

Avec la fin de la guerre froide, une confiance en l'avènement d'un monde libéré des hantises d'un cataclysme nucléaire était née, que nous avons saluée avec optimisme. Et nous partagions l'idée que les nombreux conflits régionaux pourraient s'éteindre rapidement, n'étant plus alimentés par une assistance militaire effrénée et par des attitudes de surenchère répétées dans les deux hémisphères Nord et Sud.

Aujourd'hui, nous devons malheureusement constater que l'état du monde a largement écarté ces prévisions optimistes, car bien des conflits de longue date continuent de résister aux tentatives de règlement de la communauté internationale. Dans le même temps, de nouvelles guerres ont éclaté et même à l'intérieur des États, sous des formes

pernicieuses et prolongées. Les conflits en Afrique ainsi que dans l'ex-Yougoslavie illustrent aujourd'hui tout à la fois cette situation.

En effet, de l'Angola à la Somalie, du Burundi et du Rwanda au Libéria, beaucoup de conflits continuent de secouer l'Afrique, notre continent, et les formes qu'ils revêtent empêchent, il faut le reconnaître, l'application correcte et efficace des solutions proposées par la communauté internationale.

Certes, pour certaines de ces crises, notamment en Angola et, dans une moindre mesure, au Rwanda, des avancées significatives ont été enregistrées. Il nous faut poursuivre notre marche dans cette direction.

Pour d'autres conflits, la voie devant mener au retour de la paix demeure encore incertaine. Au Libéria, la situation est des plus confuses en raison de la difficulté de gérer les contradictions entre les factions rivales, malgré les initiatives de l'ONU, de l'OUA et des pays africains de la zone.

Nous ne devons pas, cependant, céder au découragement. La dernière rencontre ministérielle d'Abuja, au Nigéria, des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEEAO), a pris des décisions courageuses qui, nous l'espérons, vont créer de nouvelles conditions propices à la normalisation de la situation dans ce pays à travers l'organisation d'élections libres et démocratiques, avec le concours puissant de l'ensemble de la communauté internationale.

S'agissant du Burundi — et c'est l'évidence aujourd'hui — les mesures prescrites par l'Organisation des Nations Unies et par l'Organisation de l'Unité Africaine n'ont réussi malheureusement jusqu'ici ni à mettre un terme à l'effusion de sang, ni à empêcher le coup de force militaire du 25 juillet dernier. Il faut le regretter et il faut agir.

Cependant, il ne faut pas se décourager. Devant cette nouvelle situation, le Sénégal, à l'instar des pays africains de la région des Grands Lacs, appelle à la restauration de l'ordre constitutionnel et réaffirme sa conviction que toute solution de la crise burundaise passera inéluctablement par la mise en oeuvre, malgré les rancoeurs, d'un dialogue national libre, transparent et de bonne foi, entre les différentes parties au conflit.

En Europe, l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie représentait, avant son éclatement, l'exemple réussi d'une cohabitation ethnique et religieuse pluraliste

et harmonieuse qui faisait la fierté du monde. C'est au nom de ces valeurs que le Sénégal a rejeté, dès le début du conflit, toute idée de partition de la Bosnie-Herzégovine et qu'il a accueilli avec espoir la signature des Accords de Dayton. La dynamique de paix concertée de ces accords doit donc, dans cet esprit, être consolidée.

À cet égard, le bon déroulement des élections du 14 septembre dernier constitue un pas important. Il reste que la poursuite, l'arrestation des criminels de guerre et leur jugement par le Tribunal pénal international demeurent un test majeur pour la communauté internationale. Mieux et plus qu'un test, il s'agit, pour notre communauté, de prouver qu'elle est en mesure d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité.

Sous cet éclairage, le Sénégal, mon pays, continuera, comme par le passé, et dans le cadre du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique, à apporter sa contribution à l'avènement d'une Bosnie-Herzégovine réconciliée avec elle-même afin que les graines de la paix et de la stabilité germent enfin sur cette terre bien meurtrie et celle du reste de l'ex-Yougoslavie.

Il y a exactement une année, nous avons accueilli avec soulagement la signature des Accords de Washington et de Taba, jalons importants vers l'instauration d'une paix et d'une réconciliation entre les peuples du Moyen-Orient tout entier. Ces portes entr'ouvertes ne devraient jamais plus se refermer. Aujourd'hui, le doute et la crainte d'un retour à un passé marqué par la guerre et la haine commencent malheureusement de nouveau à se faire jour. Mettons fin à ces menaces pendant qu'il en est encore temps.

Autant mon pays a soutenu et soutient encore qu'il y a des réalités que la raison impose — l'existence d'Israël est une de ces réalités — autant il est d'avis que la sécurité de cet État ne sera assurée à long terme que dans le cadre du respect et de la mise en oeuvre du processus de paix actuel qui doit conduire à la création définitive d'un État palestinien souverain et indépendant, membre à part entière de la communauté internationale.

Il appartient donc au nouveau Gouvernement israélien, issu des élections de mai 1996, de fournir les efforts décisifs pour que la flamme de la paix, allumée, il y a quelque temps seulement avec courage et avec une lucidité admirable, continue d'inspirer les dirigeants et les peuples d'Israël et de Palestine pour un Moyen-Orient qui construise son avenir sur l'esprit de solidarité, de coopération et d'amitié.

Face aux mutations que connaît le monde depuis la chute du mur de Berlin, devant les nouvelles formes de conflits qui exigent une nouvelle perception dans la gestion de notre système de sécurité collective, notre organisation, l'Organisation des Nations Unies, doit être comprise, soutenue et renforcée.

L'ONU a été appelée, de plus en plus, on le sait, à créer une deuxième génération d'opérations de maintien de la paix. Les Casques bleus ont été rejoints par des experts civils qui fournissent une aide politique, économique, sociale et humanitaire, contribuant ainsi à la stabilisation des situations et des conflits et à la recherche d'un règlement politique des conflits par la réconciliation nationale chaque fois que cela est nécessaire.

C'est dans cet esprit que le Sénégal, mon pays, continuera, comme par le passé, de s'impliquer résolument dans cette noble mission au service de la paix, avec la conviction qui a toujours inspiré sa politique internationale. Sa participation, avec 36 autres pays, au système des forces en attente, initié récemment par le Secrétaire général, ainsi que son engagement dans la mise en place d'un système opérationnel d'alerte et de réaction rapide s'inscrivent dans cette volonté.

Animé de ces mêmes principes, le Sénégal continue d'apporter sa modeste contribution à la réalisation de cet idéal du désarmement que nous voulons intégral et effectif. L'admission récente du Sénégal à la Conférence du désarmement, dans le cadre de l'élargissement de cet organe, traduit cette volonté d'oeuvrer de concert avec toutes les nations éprises de paix pour bâtir un avenir meilleur dans un monde dépourvu d'armes de destruction massive.

À cet égard, je voudrais souligner, pour m'en féliciter ardemment, l'Accord conclu ici même, l'année dernière, sur la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, d'autant que cet accord, on le sait, est venu répondre aux préoccupations de tous les États Membres de l'Organisation, plus particulièrement de ceux de l'Afrique. Dans un élan d'unanimité remarquable, l'Afrique et les États qui la composent ont signé, en mars dernier au Caire, l'Accord de Pelindaba sur la dénucléarisation du continent.

C'est sur cette même lancée que la communauté internationale a franchi un pas important vers l'arrêt de la course aux armements nucléaires avec l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 septembre 1996, du Traité portant interdiction complète des essais

nucléaires, que mon pays vient de signer, le 26 septembre 1996, ici même, à New York.

La vérité demeure et demeurera toujours qu'au moment où la communauté internationale se trouve confrontée à de nouveaux défis nés de la fin de la guerre froide, notre Organisation sera appelée, de plus en plus, à jouer un rôle plus central dans les affaires du monde. Cela exige naturellement que des améliorations substantielles soient apportées aux activités de l'Organisation et, en premier lieu, que le principe de l'universalité soit mis en oeuvre méthodiquement et effectivement. Dans cette perspective, la restructuration et la démocratisation du Conseil de Sécurité doivent être et doivent demeurer un objectif de premier plan. Cet organe central de l'ONU doit, en effet, refléter, dans la prise de ses décisions, les préoccupations de l'ensemble des Membres qui composent aujourd'hui notre Organisation. Cette réforme suppose une plus grande ouverture et une représentation plus significative des régions du monde.

C'est animé par cet idéal de l'universalité de l'ONU que le Sénégal appuie la demande de la République de Chine à être admise au sein de notre Organisation et, d'une manière générale, au sein des institutions spécialisées du système de l'ONU. En effet, à notre avis, il est incontestable que cet État, par ses performances socio-économiques, par son niveau de développement, par son attachement aux valeurs démocratiques et de par sa conduite sur la scène internationale, satisfait à tous les critères et remplit les conditions prévues par la Charte de l'Organisation des Nations Unies pour l'admission de nouveaux membres. Cette admission, si elle devait être effective, serait une contribution significative à la stabilisation des relations internationales dans cette partie de l'Asie et à une coopération économique, technique et culturelle sans précédent entre les pays du Sud-Est asiatique et entre ceux-ci et l'Afrique. Cette admission ne remettrait nullement en cause les efforts entrepris par la communauté internationale pour la paix et le développement dans le monde.

Les valeurs de paix, de liberté et de justice économique et sociale qui ont inspiré, il y a 50 ans, la création de l'Organisation des Nations Unies, ces valeurs-là doivent rester, aujourd'hui plus que jamais, les fondements de l'action commune que nous impose la quête inlassable d'une vie décente pour tous. Et l'expérience de la période post-guerre froide nous a enseigné à nouveau que les multiples facteurs du sous-développement constituent encore une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

Maintenant que les phénomènes de globalisation et d'interdépendance sont reconnus par tous, il nous faut tous

comprendre que la destinée de l'humanité est une et reste indivisible. Cette vérité, évidente par elle-même, doit dès lors nous convaincre de rechercher ensemble et solidairement des solutions concertées aux problèmes persistants du sous-développement. La série des grandes conférences mondiales qui s'achèvera en novembre prochain avec le Sommet mondial pour l'alimentation, qui est une heureuse initiative que salue mon pays, constitue un signe d'encouragement dans l'engagement résolu de la communauté internationale à relever ces défis dans l'intérêt bien compris de tous les peuples du monde, à partir d'une approche qui soit globale et intégrée du développement humain.

Il convient donc de maintenir et de renforcer cet élan ainsi suscité par la mobilisation de ressources financières additionnelles sans lesquelles les engagements souscrits resteront lettre morte, trahissant par là les espoirs légitimes qu'ils aurons suscités. Il faudrait aussi, sans tarder, trouver une solution globale à la crise aiguë de la dette. Les termes du problème sont assez clairs aujourd'hui : les efforts d'ajustement structurel soutenus engagés par nos pays resteront en effet vains et inopérants si des facteurs exogènes tels que le fardeau de la dette et la détérioration des termes de l'échange continuent d'entraver sérieusement nos perspectives de développement.

Dans l'Agenda pour le développement, l'occasion nous a été donnée une nouvelle fois de réaffirmer notre engagement en faveur de la paix et de la stabilité mondiales par la définition d'un cadre global d'action fondé sur la justice économique, fondé sur le bien-être social, fondé sur la protection des droits de l'homme et fondé sur la sauvegarde de l'environnement.

Le développement de notre continent, l'Afrique, on ne le dira jamais assez, relève de la responsabilité première des Africains eux-mêmes. C'est pourquoi, dans beaucoup de pays africains aujourd'hui les gouvernements continuent avec détermination d'appliquer des réformes courageuses bien que difficiles qui se traduisent notamment par l'assainissement et par l'utilisation la plus rationnelle possible des finances publiques, qui se traduisent par l'ouverture de l'économie au commerce international, qui se traduisent par la création d'un cadre propice à l'initiative privée et qui se traduisent par une gestion transparente des affaires publiques avec, par-dessus tout, la participation de toutes les composantes de la société à l'oeuvre du développement national dans l'intérêt de tous. À cet égard, il est juste de saluer ici les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, pour leur aide et pour les actions d'appui qu'elles engagent en faveur de nos pays. Il reste que ces efforts permanents, pour aboutir,

devront être appuyés par l'augmentation de l'aide publique au développement, par l'allégement substantiel de la dette et par la levée des barrières et des autres mesures protectionnistes. Voilà trois domaines où l'action de la communauté internationale mérite en effet plus que jamais une impulsion vigoureuse.

Le Sénégal reste fermement convaincu que les moyens de combattre l'afro-pessimisme sont à notre portée si nous sommes résolus tous ensemble à promouvoir un partenariat mutuellement bénéfique pour le redressement d'une Afrique aux potentialités immenses, dont la mise en valeur offrirait de réelles opportunités à ses partenaires. Cette conviction-là, faut-il le rappeler, avait conduit le chef de l'État du Sénégal, S. E. le Président Abdou Diouf, lors de son premier mandat de Président en exercice de l'OUA, à prendre l'initiative de demander la convocation, pour la première fois, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur la situation économique de l'Afrique. C'est dans cet esprit que mon pays comprend les deux projets actuellement consacrés à l'Afrique que sont tout à la fois le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et l'initiative spéciale pour l'Afrique lancée par le Secrétaire général de l'ONU en mars 1996.

Nous avons constaté par ailleurs que l'examen à mi-terme du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique au cours de la présente session, a été l'occasion d'un diagnostic sans complaisance du chemin parcouru pour que cet objectif soit un véritable cadre de coopération multilatérale et une source d'inspiration à l'appui d'un partenariat fécond pour le développement.

Pour terminer je voudrais évoquer la crise financière que traverse l'Organisation des Nations Unies, crise qui est devenue une source de préoccupation majeure pour l'ensemble de nos États. Je voudrais souligner ainsi que les causes de cette situation ayant déjà été longuement débattues ici même, il ne me paraît pas nécessaire de les rappeler. Une évidence s'impose cependant. Au moment où notre Organisation s'engage sur plusieurs fronts, aussi bien dans le rétablissement de la paix que dans le renforcement de son rôle en tant que cadre et outil de premier plan dans l'avènement du nouvel ordre mondial, sa stabilité financière est d'une impérieuse nécessité pour nous permettre de relever ensemble les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés.

Aussi mon pays, le Sénégal, voudrait-il encore une fois lancer un appel à tous les États Membres pour qu'ils s'acquittent de manière régulière des obligations financières

qui leur incombent. Il est essentiel, dans cette démarche, que la crédibilité de l'ONU ne soit pas entamée dans les circonstances actuelles, au moment même où, individuellement et collectivement, nous nourrissons de grandes ambitions pour le devenir de l'humanité.

Encore une fois, l'efficacité de l'ONU dépendra de notre détermination commune à harmoniser nos intérêts propres pour des objectifs essentiels que nous partageons, dans le respect strict des principes fondamentaux de la Charte de San Francisco.

Comme aime à le rappeler S. E. M. le Président Abdou Diouf, le Sénégal continuera, comme par le passé, à oeuvrer inlassablement à la réalisation des idéaux de paix, de justice et de solidarité pour l'affirmation et le respect de tous les principes sur lesquels repose et reposera toujours une véritable communauté internationale partageant une même communauté de destin.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. David Levy.

M. Levy (Israël) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais également saluer votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, qui a exercé cette haute fonction de manière exemplaire.

L'alternance politique, principe moteur de la démocratie israélienne, vient de susciter l'avènement d'un nouveau Gouvernement en Israël. Une partie de la communauté internationale a taxé ce choix démocratique israélien d'impertinence, voire à contre-courant de l'oeuvre de paix régionale. Face à ce préjugé réducteur, je voudrais partir d'un constat simple : Israël est unitaire dans sa démarche de paix. Il n'y a point les bons et adeptes de la paix d'une part, et les mécréants et rebelles à la paix d'autre part. En Israël, gauche et droite convergent, dans le respect de leur sensibilité et de leur différence, dans une vocation de paix.

C'est l'histoire récente des paix israélo-arabes que je convoquerai pour écarter toute ambiguïté dans la pratique de la paix en Israël et montrer que la nouvelle majorité ne peut être disqualifiée dans l'élaboration de la paix. La paix israélo-égyptienne est une étape fondatrice de la cohabitation entre Israéliens et Arabes. La Conférence de Madrid, à laquelle j'ai eu le privilège de contribuer, porte aussi le

sceau privilégié des pionniers de la paix dont l'actuelle majorité est l'héritière directe.

L'engagement résolu du gouvernement Nétanyahou au respect des accords d'Oslo, est étroitement lié au parcours de paix forgé avec nos voisins immédiats : l'Égypte et la Jordanie. Et pourtant, que n'a-t-on dit pour minimiser, réduire et dénaturer le travail de paix rapidement engagé par mon gouvernement. De quelle dose de sarcasme ont fait preuve ceux qui n'ont accordé aux rencontres du Premier Ministre, du Ministre de la défense et du Ministre des affaires étrangères de l'Etat d'Israël avec le Président de l'Autorité palestinienne, qu'une signification secondaire. C'est précisément au fond et au contenu de la paix que touchaient ces rencontres. Elles ont mis en chantier les voies et moyens nécessaires à l'accomplissement de la paix. Elles ont amplifié la résonance des accords d'Oslo et étendu la reconnaissance mutuelle israélo-palestinienne au sein d'une autre partie de la société et des classes politiques israéliennes. Il y a là la volonté d'Israël d'aboutir à la paix selon la politique et les lignes fondamentales de l'action du nouveau Gouvernement.

Le Gouvernement israélien, dans son parcours de paix, est guidé par un certain nombre de principes que je voudrais exposer ici : la sécurité ne relève pour nous ni de l'obsession ni d'un culte aveugle. Elle touche à notre existence dans une région où menaces et instabilité sévissent encore hélas. La sécurité doit constituer une pièce maîtresse dans l'architecture de paix. Elle ne peut être, en aucun cas, à la remorque d'un processus où le terrorisme et la violence n'ont toujours pas dit, hélas, leur dernier mot.

La négociation proprement dite, à travers les énergies créatrices communes, permet de contenir les dangers et les dérives. Le combat contre le terrorisme, ses infrastructures, ses sources de financement et d'assistance n'est pas seulement le nôtre. Nous adressons à l'Organisation des Nations Unies un appel solennel pour qu'elle poursuive sans relâche sa coopération active dans la lutte contre le terrorisme et sa condamnation sans équivoque. C'est du recours à la violence qu'il faudra préserver impérativement le processus de paix israélo-palestinien.

De retour du Sommet de Washington, tenu à l'initiative du Président Clinton, je tiens à remercier, de cette tribune, au nom du Gouvernement et du peuple d'Israël le Président et le Secrétaire d'État des États-Unis pour leur contribution exemplaire au rapprochement des parties et pour leur profond engagement dans la relance du processus de paix. Le rôle et la contribution des États-Unis demeurent, à cet égard, d'une importance majeure.

Dimanche prochain, les équipes israélo-palestiniennes se réuniront afin d'aplanir les divergences, en vue de l'application des différents accords. Sur cette voie nous sommes responsables devant nos peuples et notre région tout entière. Voilà pourquoi nous devons faire preuve de bonne volonté, de compréhension mutuelle afin de remplir notre mission et de diffuser le message d'une paix stable et d'une sécurité durable.

Le sommet a reconfirmé les principes et les lignes directrices de la négociation. Je m'associe de tout coeur aux propos du Président Clinton selon lesquels les rencontres et la négociation face à face, dans un climat constructif, sont la clef de la résolution des problèmes. Un avenir exempt d'hostilités et le renoncement à la violence, ceci représente la base même des efforts mutuels pour la paix.

Le choix est entre nos mains. Opterons-nous pour la coopération, le progrès, une paix réelle, la sécurité, ou reviendrons-nous aux jours sombres des conflits, des confrontations et des violences, mettant un terme à tout espoir? Pour sa part, Israël a choisi l'espérance.

Un autre principe majeur réside dans la volonté des partenaires à accorder un droit de cité tangible à la paix. La coopération régionale est un facteur considérable d'ancrage de la paix et de la stabilité. Loin d'un quelconque rêve d'hégémonie économique, Israël souhaite participer au développement régional, dans une contribution juste et équitable des rôles. Ce principe est l'une des lignes de force de la normalisation. À ce titre, paix et normalisation sont indissociables. Par conséquent, dans une logique de paix et de dialogue, on ne peut se risquer à prendre en otage la normalisation et la freiner à volonté.

Israël n'en fait pas un secret : la normalisation de sa relation avec le monde arabe doit être vécue dans la plénitude. Il s'agit d'une relation politique et économique plénière, et d'une admission intellectuelle, culturelle, spirituelle aussi ample que possible. Certains pays parmi nos voisins considèrent encore Israël comme un corps étranger à sa région. C'est à la normalisation qu'il revient de gommer à tout jamais les blocages idéologiques. La normalisation est le ciment indispensable à l'édifice par étages qu'est la paix.

L'un de nos objectifs immédiats est la reprise des négociations avec la Syrie à partir des mêmes acquis de la Conférence de Madrid, qui auront permis l'instauration du dialogue entre nos deux pays. Nous reconnaissons le rôle important de la Syrie dans l'installation d'une paix durable dans notre région. De cette tribune, nous invitons le Président Assad à la reprise des négociations.

Avec le Liban, nous n'avons aucun différend territorial. Nous sommes, par ailleurs, attachés à sa souveraineté. Le Liban peut constituer un terrain d'entente propice à la restauration de la confiance et à l'avènement de la paix.

L'Égypte et le Président Hosni Moubarak se posent en partenaires liés à la paix. Ils sont auteurs et acteurs engagés dans l'évolution des multiples phases de ce processus.

La Jordanie est sans doute l'un des facteurs décisifs dans l'approfondissement de la paix dans notre région. Homme de paix et de dialogue convaincu, S. M. le Roi Hussein apporte à l'oeuvre de paix un soutien actif et un précieux gage de continuité. Le sommet de Washington a bénéficié de son entière adhésion.

Sur les chemins et carrefours de la paix, un pays, le Maroc, terre de mes origines et racines, a tracé et éclairé la voie de la réconciliation israélo-arabe. S. M. le Roi Hassan II a marqué, en visionnaire, l'ensemble du dialogue israélo-arabe de son empreinte distinctive. C'est au souverain marocain qu'il appartient encore de prolonger son rôle primordial et d'insuffler à la paix son inspiration remarquable et sa solidarité.

Je souhaiterais saluer aussi l'apport actif de la Tunisie. Oman, Qatar, et plus récemment encore, la Mauritanie ont tous aidé à consolider l'oeuvre de la paix.

La paix israélo-arabe bénéficie du soutien considérable des coparrains, les États-Unis et la Russie, ainsi que de la contribution active et qualitative de l'Union européenne, de la Norvège et de puissances comme le Japon et le Canada.

Quant à Israël, je tiens à réaffirmer en cette occasion solennelle, son engagement irréversible et sa détermination dans la poursuite de la paix.

Depuis l'aube des temps, notre région a été un foyer de rencontre de civilisations et cultures diverses, un puissant générateur de progrès pour l'humanité entière. À la croisée des continents et contrées, le Proche-Orient est appelé, en temps de paix, à retrouver le génie de ses lieux et de ses civilisations édifiantes. Arabes et Juifs auront à valoriser, dans l'union de leur savoir et de leur sagesse, leur vocation de promoteurs d'être.

Grâce à la coopération internationale, Israël partage avec les jeunes États comme avec les vieilles nations d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine jusqu'en Chine, ses acquis et atouts dans les domaines de l'agriculture, de la santé et des sciences.

Au Proche-Orient, il faudra établir un système de sécurité régionale répondant de façon multilatérale et coopérative à tous les problèmes de sécurité. Les avantages de cette approche régionale reposent sur des négociations directes entre les pays de la région. Dans une première phase, il est nécessaire d'instaurer la confiance, ensuite de mettre en place un dispositif de contrôle des armes et de leur démantèlement. C'est la raison pour laquelle Israël a accueilli favorablement l'établissement d'un groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale, dans le cadre des négociations multilatérales. Nous espérons voir ce dispositif englober à l'avenir tous les pays du Proche-Orient.

La position d'Israël est déterminée par un double impératif : se fixer des objectifs très vastes et agir avec pragmatisme et réalisme pour les atteindre. Lorsque la paix et la réconciliation régneront enfin entre tous les pays du Moyen-Orient, Israël aspirera à l'établissement d'une zone démilitarisée d'armes chimiques, biologiques et nucléaires, exempte de missiles balistiques; une démilitarisation faisant l'objet d'une vérification rigoureuse.

Les négociations pour l'établissement de cette zone commenceront après la signature d'accords bilatéraux de paix, entre Israël et tous les pays de la région. Dans cette attente active, Israël continuera à mettre en oeuvre un certain nombre de mesures pour créer un climat de confiance, d'ouverture et de transparence, contribuant ainsi à dissiper les tensions et à prévenir tout conflit armé.

Nous préférons largement un dispositif de sécurité régionale. Toutefois, Israël est favorable à l'application de certains aspects des dispositifs internationaux de contrôle des armements et de démantèlement des armes, lorsque les conditions le permettront. C'est la raison pour laquelle Israël a ratifié la Convention sur les armes classiques et a imposé un moratoire sur la fabrication et l'exportation des mines antipersonnel. Il a signé également le Traité contre l'utilisation de l'arme chimique, et ces jours-ci, Israël a même signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mieux encore, Israël examinera la question de la ratification de ce traité en fonction des événements intervenus dans la région, et particulièrement l'adoption de ce Traité par les principaux pays.

Israël montre ainsi sa ferme volonté de s'intégrer, partout où cela est possible, aux efforts de la communauté internationale pour prévenir la diffusion des armes tant classiques que non classiques.

Israël souhaite ardemment être membre actif et à part entière du concert des nations représentées dans cette Organisation. Cependant, nous notons avec regret et une profonde déception que la question de notre appartenance à un groupe régional n'est toujours pas résolue. Israël se voit ainsi privé d'un droit qui est celui de tous les pays Membres de l'ONU, celui de participer sur une base d'égalité à toutes ses activités. C'est une atteinte au principe même de l'égalité entre les pays souverains consacré dans la Charte des Nations Unies. J'espère que cette injustice sera réparée et qu'Israël pourra enfin agir au sein de cette Organisation au même titre que tous les autres États Membres.

C'est par Jérusalem, dont le nom même est invoqué à l'infini dans les prières pour la paix, que je souhaiterais terminer. Jérusalem est le berceau des trois grandes religions où s'affirme, dans une totale liberté de culte, la vocation spirituelle de tous les croyants. C'est une réalité religieuse entièrement partagée, à laquelle Israël attribue une importance sacrée.

Horizon de nos rêves et prières, Jérusalem, à travers nos exils et dispersions, a constitué le pôle culminant de notre être collectif. Capitale d'Israël, celle des temps anciens et modernes, Jérusalem n'a jamais été la capitale d'un pays autre qu'Israël.

Rarement aussi, pour ne pas dire jamais, un État souverain ne s'est vu dénier le droit de déterminer librement sa capitale. Israël, peuple de paix, ressuscité à sa souveraineté après un exil doublement millénaire, a rétabli la ville de la paix Yeroushalaim : Jérusalem. Il traduit ainsi son indéfectible attachement à sa capitale ancestrale pour relayer son hymne de paix : «priez pour la paix à Jérusalem». À cette quête de paix nous dédions inlassablement toutes nos actions et tous nos efforts.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'honorable Billie Miller, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du tourisme et du transport international de la Barbade.

Mme Miller (Barbade) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec plaisir que je félicite l'Ambassadeur Razali de son élection à la Présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session. La délégation de la Barbade partage pleinement la confiance placée dans ses qualités de dirigeant et l'assure de sa coopération dans les travaux de cette Assemblée.

Qu'il me soit également permis de féliciter chaleureusement son prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, pour la façon remarquable dont il a conduit la cinquantième session, y compris la Réunion commémorative du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cette célébration, qui a rassemblé 128 chefs d'État ou de gouvernement, était à la hauteur de cet événement historique.

La connaissance que mon pays a du système des Nations Unies et l'intérêt qu'il lui porte se sont approfondis depuis qu'il a eu l'honneur d'accueillir, en 1994, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. La Déclaration et le Programme d'action de la Barbade ont souligné le chemin à suivre pour établir des relations entre les petits États insulaires en développement et la communauté internationale. La Conférence de la Barbade a été la première et à ce jour la seule conférence de suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, car il a été reconnu que les petits États insulaires en développement ont un rôle critique à jouer dans le développement durable.

La Barbade et d'autres membres de l'Alliance des petits États insulaires s'attacheront sans relâche au suivi du Programme d'action car leur survie en dépend. Nous avons cependant noté avec regret qu'une grande partie des promesses du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement n'a pas encore été réalisée, et nous demandons à la communauté internationale de veiller à ce qu'il soit tenu compte de nos préoccupations.

La Barbade salue l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la création de l'Autorité internationale des fonds marins ainsi que du Tribunal international du droit de la mer. Ce nouveau régime pour les océans du monde nous intéresse particulièrement, de même qu'il intéresse d'une manière générale les petits États insulaires en développement, en raison du lien critique qui existe entre l'environnement marin et nos terres. Les petits États insulaires en développement ne sont, d'une certaine façon, que des zones côtières, et de ce fait ils entretiennent une relation particulièrement étroite avec les océans, dont ils dépendent pour leur alimentation et leur industrie touristique.

C'est dans ce contexte que nous envisageons avec appréhension l'utilisation de la mer des Caraïbes pour le transport de matériaux nucléaires et autres matériaux dangereux. Tout en comprenant que des pays ont besoin

d'éliminer et de retraiter des déchets et qu'ils ont le droit d'agir ainsi conformément aux règles du droit de la mer, de l'Organisation maritime internationale et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous redoutons les conséquences qui entraîneraient des accidents pour un environnement aussi vulnérable. La mer des Caraïbes présente une combinaison unique de facteurs qui exigent qu'on la traite avec un soin particulier : elle abrite nombre de petits États insulaires en développement, c'est une mer semi-fermée qui est soumise à des orages saisonniers violents et c'est aussi une mer où se trouve l'une des voies maritimes les plus intensément utilisées, le canal de Panama. Les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils s'opposaient à l'utilisation de la mer des Caraïbes pour le transport de matériaux nucléaires. Nous espérons un dialogue approfondi avec les États portant pavillon et autres États et organisations concernés afin de faire en sorte que chacun de nous sache ce qui est transporté, quand et où, et quelle est la meilleure manière de gérer ces transports.

La vulnérabilité des micro-États des Caraïbes est aggravée par le trafic de drogues. Ce trafic illicite menace l'existence même de nos démocraties, observation qui s'est trouvée encore renforcée au cours de l'année lorsque le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a tenu une conférence à la Barbade sur la coopération en matière de réhabilitation et de lutte contre la drogue dans les Caraïbes.

La coopération régionale est le meilleur moyen de mettre en oeuvre les accords internationaux conclus à ce sujet. La réponse de la communauté internationale à l'ensemble des problèmes qui sont particuliers à notre région a été encourageante, mais elle doit être encore améliorée. Nous sommes victimes non pas tant du fait que nous sommes les principaux utilisateurs finals, mais du fait que nous occupons un emplacement stratégique dans ce trafic. Nous persisterons dans nos efforts, avec les ressources limitées dont nous disposons, afin de faire en sorte que le trafic de drogues ne vienne pas saper les fondements mêmes de nos démocraties. On ne se laissera pas accuser de ne pas coopérer avec nos partenaires, pas plus que nous ne permettrons que notre souveraineté chèrement acquise soit sacrifiée dans une lutte acharnée entre l'impératif moral et social de freiner la demande et la nécessité de réduire l'offre.

Alors que nous saluons la Décennie internationale pour l'élimination de la pauvreté, notre délégation est atterrée de constater qu'en 1996 des millions d'enfants n'ont toujours pas accès aux nécessités les plus élémentaires, en dépit des

progrès réalisés dans la technologie et des nouvelles richesses produites par les forces de la monopolisation.

De même que nous avons fait valoir lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) que l'humanité a droit au logement, la Barbade appuie sans réserve la notion selon laquelle chacun a droit à une alimentation adéquate. Nous attendons avec impatience la tenue du Sommet mondial de l'alimentation qui doit se tenir en fin d'année à Rome, lequel devrait, à son avis, favoriser d'importants changements en vue de combattre la faim.

Les femmes font parti des groupes les plus pauvres de nos sociétés, et l'égalité entre les hommes et les femmes est un puissant moteur de la réalisation d'un développement humain durable. Bien que la Barbade occupe une place élevée pour ce qui est du développement humain, en particulier en matière d'égalité entre hommes et femmes, le Plan d'action de Beijing reste pour nous un cadre politique et pragmatique vital.

La cinquantième session historique a été l'occasion d'une réflexion solennelle sur la mission et l'efficacité de l'ONU et d'une évaluation constructive des défis auxquels est confrontée l'Organisation dans le monde de l'après-guerre froide. Les États Membres n'ont laissé subsister aucun doute quant au rôle crucial que les Nations Unies doivent continuer de jouer pour encourager la paix et la sécurité mondiales et pour promouvoir le développement durable. Ils ont reconnu que, malgré ses défauts, l'Organisation reste le seul mécanisme universel qui offre à l'humanité l'espoir d'atteindre les objectifs consacrés dans sa Charte. La tâche qui nous a été confiée est de revitaliser l'ONU et de renforcer la capacité de l'Organisation de répondre aux nouvelles exigences d'un changement mondial rapide. Ma délégation attache donc la plus grande importance aux groupes de travail créés par l'Assemblée générale pour faire avancer le processus de réforme, l'objectif final étant de faire du monde un endroit plus pacifique et de rendre l'Organisation plus à même de promouvoir efficacement le développement économique et social.

La réforme est actuellement à l'ordre du jour. Aucun pays, aucune institution, ne peut ignorer la réalité de la mondialisation ni la révolution technologique qui anime ce processus. Cela soulève d'importantes difficultés pour les pays et les sociétés, en particulier les petits pays en développement. Nous ne reconnaissons que trop bien notre propre vulnérabilité à la marginalisation, qui découle d'une concurrence mondiale intense et de la réforme des principales institutions mondiales, y compris les Nations Unies. La

Barbade suit donc avec un intérêt particulier les consultations qui se déroulent au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. La question de la représentation équitable des petits États est d'une importance particulière, et nous étudions de près les propositions qui tiennent compte de ce concept. En même temps, nous notons avec satisfaction la large convergence de vues sur l'élargissement du Conseil, et l'importance accordée aux mesures visant à améliorer ses méthodes et procédures de travail, à rehausser son caractère démocratique et représentatif, et à encourager une transparence accrue.

Nous reconnaissons également les consultations importantes qui se déroulent dans les autres groupes de travail. Lorsque cette tâche aura été achevée avec succès, nous envisageons l'existence d'une Organisation des Nations Unies restructurée et redynamisée, capable d'accélérer le développement économique et social dans un monde où la pauvreté absolue continue d'affliger plus d'un milliard de personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour.

Nonobstant l'engagement à la réforme, la capacité de l'Organisation d'appuyer cet ordre du jour mondial est gênée par des crises financières récurrentes. L'ONU est à la croisée des chemins. En avril 1996, le Secrétaire général a averti que l'ONU était au bord d'une catastrophe financière. Malheureusement, cette perspective n'a pas sensiblement changé depuis. En conséquence, il est évident qu'une action résolue destinée à résoudre cette crise ne peut plus être remise à plus tard si l'on veut sauvegarder l'intégrité de l'Organisation et la viabilité de ses mandats. À notre avis, nous avons passé trop longtemps à parler d'obligations qui sont déjà clairement définies dans la Charte des Nations Unies.

La Barbade souscrit fermement à la position avancée par le Groupe des 77 et la Chine, à savoir que la crise provient essentiellement du problème de trésorerie de l'Organisation, dû au fait que les principaux États Membres ne versent pas leurs contributions en totalité et ponctuellement. Plus généralement, nous appuyons le principe d'un examen périodique du barème des quotes-parts, conçu pour assurer la viabilité financière à long terme de l'ONU et reposant sur la capacité de payer. Nous ne croyons cependant pas que cela devrait être impérativement lié à la question des arriérés alors que nous recherchons une solution à la crise actuelle.

L'Assemblée examinera cette fois encore les nombreux problèmes non résolus qui dominent la scène politique

mondiale. Le monde attend toujours l'avènement d'une nouvelle ère de paix censée succéder à la guerre froide. En tant que petit pays en développement, la Barbade est plus consciente que jamais du climat intérieur pacifique dont elle jouit depuis qu'elle a accédé à l'indépendance en 1966, laquelle a favorisé son développement économique et social. Nous partageons donc l'inquiétude ressentie par la communauté internationale à l'égard des pays en butte à des dissensions internes et à des conflits régionaux, et tenus de supporter les souffrances humaines qui en découlent, et à l'égard des millions de leurs citoyens qui se voient ainsi refuser toute possibilité de progrès économique et social.

Ma délégation se félicite donc du processus de paix actuellement mis en oeuvre en Bosnie-Herzégovine aux termes des accords de Dayton, lesquels, bien que restant fragiles, offrent jusqu'à présent selon nous les meilleures perspectives de paix, et nous espérons voir la fin d'un conflit qui a menacé la crédibilité même des Nations Unies. Nous espérons que les récentes élections marqueront un nouveau pas important dans l'édification de la confiance, tellement vitale pour la réconciliation à long terme.

La vague de violence qui s'est récemment abattue sur le Moyen-Orient a ravivé nos inquiétudes au sujet de la paix dans la région. La communauté internationale aspire au jour où une paix complète et durable sera assurée dans toute cette région, mettant fin à un interminable cycle de violence. Nous exhortons toutes les parties à reprendre la voie de la paix et à redoubler d'efforts pour redonner de l'élan au processus de paix, auquel on doit les accords conclus jusqu'à présent entre Israël et l'Égypte, la Jordanie et la Palestine.

En Afrique, un certain nombre de pays restent prisonniers d'un conflit prolongé, qui a étouffé le processus démocratique et ralenti les efforts de développement. Nous demandons instamment à la communauté internationale de faire tout son possible pour contenir la situation explosive qui règne dans la région des Grands Lacs. Sans la paix, il ne peut y avoir de développement, et sans développement, il ne peut y avoir de paix durable. Nous espérons donc voir la paix triompher bientôt dans les pays touchés, non seulement en Afrique, mais aussi dans d'autres régions du monde, afin que la tâche urgente du développement puisse se poursuivre.

Dans notre propre hémisphère, la situation en Haïti continue de préoccuper particulièrement les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Grâce à la détermination du peuple haïtien et à l'appui de la communauté internationale, une infrastructure viable en matière de

politiques et de développement commence à prendre racine. Elle contient la promesse d'alimenter la démocratie, laquelle est encore fragile, et d'accélérer le progrès économique et social auquel la majorité des Haïtiens n'a pu avoir accès pendant trop longtemps. Intervenant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes lors de l'examen de cette question à la cinquantième session, la Barbade a averti que la route qu'Haïti doit encore parcourir serait longue et difficile, que le progrès serait irrégulier, et que l'appui constant de la communauté internationale continuerait d'être crucial.

Nous en demeurons convaincus. C'est pourquoi ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 1063 (1996) du Conseil de sécurité du 28 juin 1996 qui a créé La Mission de soutien des Nations Unies en Haïti jusqu'au 30 novembre 1996. Elle permettra un appui continu pour protéger et maintenir un environnement stable qui favorisera les processus démocratique et de développement. Cependant le mois prochain, la communauté internationale ne peut pas simplement se désintéresser d'Haïti, déclarer victoire et s'en aller. Comme l'ont montré les événements récents, la stabilité, sans parler de la démocratie, demeure une pousse fragile qui nécessitera encore soins et protection. Nous demandons instamment que les Haïtiens, qui étaient parmi les premiers de cet hémisphère à tenter de définir leur propre système politique postcolonial, ne soient pas oubliés dans le monde de l'après-guerre froide.

Les pays en développement espèrent qu'une Organisation des Nations Unies réformée jouera un rôle primordial dans la formation de la société mondiale du XXIe siècle. Elle doit bâtir à partir de la politique de consensus considérable qui existe déjà sur les grandes priorités de son ordre du jour, notamment le lien entre la paix et le développement, l'élimination de la pauvreté, le développement durable, la justice sociale et la démocratie, les questions de gestion et d'administration et les femmes. Elle doit continuer à nourrir l'élan participatif de la société civile qui exerce maintenant une influence majeure sur les travaux de l'Organisation et sur les politiques publiques nationales. Elle doit propulser cette préoccupation grandissante à l'égard de la condition humaine dans toutes ses dimensions au tout premier rang de l'ordre du jour mondial.

La Barbade partage ces priorités favorables au plein développement humain en encourageant la prise de responsabilités de tous ses habitants à mesure qu'elle accélère son développement économique et social. En même temps, elle a pris des mesures pour examiner et approfondir ses traditions démocratiques et en matière de droits de l'homme grâce à la création de commissions sur la justice sociale, et

la réforme de la Constitution respectivement. Ces enquêtes évalueront la mesure dans laquelle la promesse d'une société juste et bonne a été réalisée après 30 années d'indépendance. Cela démontre la priorité très élevée que nous donnons à la politique sociale, à la cause des droits de l'homme et à la démocratie.

L'Organisation des Nations Unies fait face à de nombreux défis, mais ils ne sont pas insurmontables si nous renouvelons notre foi en sa mission. La Barbade estime que cette Organisation est toujours notre meilleur espoir de protéger la paix et la justice sociale et de coordonner la gestion des problèmes mondiaux. Vu l'ordre du jour dont nous sommes saisis, nous estimons que c'est le moment d'intensifier, et non de réduire, la coopération mondiale — coopération que seule l'Organisation des Nations Unies peut encourager. Nous demeurons attachés à ses principes et nous ferons de notre mieux pour aider à tenir les promesses de la Charte.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, le Cheikh Mohamed Bin Mubarak Al-Khalifa.

Le Cheikh Al-Khalifa (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, j'ai le plaisir de présenter à M. Razali Ismail et à son pays ami, la Malaisie, mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Je lui souhaite plein succès dans la conduite des affaires de cette session et je tiens à lui dire que nous sommes prêts à coopérer avec lui pour atteindre les buts et objectifs de notre Organisation.

Je voudrais d'autre part dire ma reconnaissance à son prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, pour les efforts sincères qu'il a déployés en vue de guider les travaux de la session précédente.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon pays au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts inlassables et dévoués en vue de renforcer le rôle et le statut de l'Organisation et mettre en oeuvre les dispositions de la Charte, tout particulièrement celles qui ont trait au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous espérons qu'il restera dans son poste important et continuera ses bons offices.

Cette session se réunit un an après la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, durant la moitié de cette décennie qui a été témoin

dès le départ de changements rapides et de tendances contradictoires nés des résidus d'un demi-siècle marqué tantôt par la coopération tantôt par les conflits de la guerre froide.

Face aux défis de ce fardeau historique, la communauté internationale a eu une double réaction. Tout d'abord, elle a cherché à réformer et à développer le système des Nations Unies afin de lui permettre de remplir son rôle, compte tenu de ces changements. Deuxièmement, elle a conjugué les efforts de l'ONU et les a orientés vers la convocation de conférences mondiales pour traiter des questions urgentes concernant l'avenir de l'humanité, telles que l'environnement, le développement, la population, le commerce, le développement social, la femme et l'enfance. Bien que ces efforts se soient poursuivis des années durant, cette double réaction ne s'est pas avérée suffisante pour traiter des épreuves qu'endure l'humanité et qui entravent son évolution et son développement économique et social.

Compte tenu de la façon dont l'ONU a été créée et dont le système des relations internationales a évolué depuis les années 40, ce phénomène ne devrait pas nous surprendre. La communauté internationale a été jusqu'à présent incapable d'absorber l'impact des grandes transformations qui se sont produites au cours de la présente décennie, qui ont pesé lourdement sur les fondements et les paramètres du système actuel des relations internationales. Cela signifie que la communauté internationale a encore besoin d'un certain laps de temps pas trop court probablement, pour comprendre et assimiler les similitudes et les divergences des intérêts nationaux qui caractérisent le système politique international contemporain.

Afin de pouvoir comprendre ces répercussions politiques dans leur contexte historique, il nous incombe d'approcher ce phénomène dans la perspective de l'authenticité du changement et de la constance qui caractérisent la structure du système actuel des relations internationales. C'est parce que la crise qui affecte la politique internationale contemporaine a été largement causée par la persistance de l'interaction de problèmes politiques et historiques difficiles et complexes dans la structure du système des relations internationales, basée sur des visions formulées par les alliés avant la fin de la seconde guerre mondiale.

Les puissances qui ont une influence sur l'arène internationale semblent actuellement être en train de revoir les bases sur lesquelles le système international actuel a été fondé, dans le but de reconfigurer plutôt que d'abolir les impératifs mondiaux actuels et futurs. L'objectif fondamental du système qui est apparu dans les années 40, a été

essentiellement de résoudre dans leurs dimensions politique, économique et sociale les problèmes de sécurité régionale et internationale. C'est un fait établi que dans les années 40 les Forces alliées ont défini leur vision sur le principe que la sécurité et la stabilité dans le contexte régional étaient fondamentalement liées à la création d'un certain nombre d'institutions internationales, et en premier l'Organisation des Nations Unies et ses organes spécialisés, et les institutions financières qui ont vu le jour à l'issue d'accords réalisés dans un certain nombre de conférences historiques.

Malgré ce lien et les nouvelles tendances de la pensée politique et de l'économie suscitées par les changements, les notions structurelles du système international ne se sont pas développées en harmonie avec les nécessités de l'évolution de l'humanité comme en témoignent la révolution des communications, l'échange d'idées, le flux d'informations et l'application de la technologie qui ont influencé de différentes façons les relations internationales.

La notion historique de lier la sécurité nationale à la sécurité régionale et internationale utilement servir de point de départ pour un examen et une redéfinition globale de la question de la sécurité sous tous ses aspects. Bien que la question de la réforme administrative et financière de l'ONU, de ses organes spécialisés et de ses diverses agences soit importante, la force agissant au sein de l'Organisation n'a pas accordé l'attention voulue à la question de la sécurité collective afin de mettre au point des modalités de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

La communauté internationale doit à présent véritablement élargir la portée de la sécurité collective si l'on veut que les États soient assurés de n'avoir plus à craindre les menaces stratégiques contre leur sécurité nationale et régionale. J'estime que le Conseil de sécurité, qui est le centre névralgique de l'ONU, doit confronter les problèmes de sécurité dans le monde en s'inspirant de certains principes de sécurité collective qui pourraient être appliqués dans les circonstances actuelles. On pourrait également recourir davantage à la diplomatie préventive afin d'empêcher l'éclatement de conflits en les maîtrisant et en éliminant les origines.

Étant donné l'importance que l'on accorde maintenant à la question de la sécurité collective, il conviendrait de réfléchir au développement des mécanismes pertinents qui gèrent les relations entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales, conformément aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Ceci est particulièrement approprié pour certaines régions importantes du monde, comme la région vitale du Golfe arabe, laquelle est

confrontée à des tensions qui menacent les fondements de la sécurité régionale.

Pour assurer la paix et la sécurité dans la région, il importe au plus haut point que les relations entre les États de la région reposent sur les principes de bon voisinage, du respect mutuel, de la non-ingérence dans les affaires internes d'autrui et la reconnaissance de la souveraineté nationale de chaque État de la région. Les revendications territoriales et frontalières dont est témoin aujourd'hui la région du Golfe, qui visent à modifier les frontières traditionnelles et reconnues, bouleversent la sécurité et la stabilité de la région. À notre avis, le meilleur moyen et le plus judicieux d'éviter la perspective serait de respecter le statu quo, de renoncer à toute revendication — totale ou partielle — ou de régler les divergences éventuelles par des moyens pacifiques qui seraient acceptables par les parties aux différends.

En ce qui concerne la situation entre l'Iraq et le Koweït, l'État du Bahreïn, soucieux du maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région du Golfe, affirme qu'il est nécessaire que l'Iraq respecte pleinement les exigences de la légalité internationale et s'acquitte de ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la libération des prisonniers et détenus koweïtiens et ressortissants d'autres pays.

De même, le Bahreïn est soucieux de l'unité de l'Iraq, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Il se félicite de la signature d'un mémorandum d'accord entre l'Iraq et l'ONU et demande que soit rapidement mise en oeuvre la résolution 986 (1995) relative à la formule de «pétrole en échange de vivres», car elle constitue un pas important pour alléger les souffrances du peuple frère de l'Iraq.

D'autre part, l'occupation continue par la République islamique d'Iran des trois îles — Grande Tumb, Petite Tumb et Abou Moussa — qui appartiennent aux Émirats arabes unis, est une source de grave préoccupation pour le Bahreïn comme pour les autres États arabes membres du Conseil de coopération du Golfe, en raison de ses répercussions graves sur la sécurité et la stabilité de la région et sur les relations de bon voisinage entre ses États.

Partant de là, l'État du Bahreïn prie la République islamique d'Iran de répondre d'urgence aux appels lancés par les Émirats arabes unis pour régler la question de ces îles par la voie de négociations bilatérales sérieuses et autres moyens pacifiques susceptibles de régler de gré à gré les différends entre les États.

La sécurité économique est également essentielle pour un monde de sécurité et de paix. Ces dernières années, des événements importants ont eu lieu dans le domaine des relations économiques internationales en raison de l'interdépendance accrue qui caractérise maintenant l'économie mondiale, en particulier depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce. Au cours des quatre dernières décennies, l'ONU a traité des problèmes de développement et élaboré de nombreuses stratégies dans ce domaine, sans pour autant obtenir les résultats escomptés.

Nous estimons que les défis du développement qu'affrontent tous les pays ne peuvent être relevés que par la mise en vigueur du système économique mondial qui incite à trouver une solution comprenant un cadre global qui conjuguerait les efforts internationaux et locaux, de façon à améliorer les résultats de l'économie dans un climat propice où l'on tiendrait compte des conditions et priorités locales et régionales et des caractéristiques propres à chaque État.

La neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue cette année en Afrique du Sud avait pour thème la promotion de la croissance durable et du développement dans une économie internationale en voie de mondialisation et de libéralisation. Cela montre l'intérêt que porte le monde à traiter des restrictions dont souffre l'économie mondiale. À cet égard, nous souhaitons souligner l'importance du rôle de l'Organisation dans le renforcement de la solidarité et de l'interdépendance afin de promouvoir le développement dans tous les pays.

En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui s'est tenue cette année à Istanbul, nous espérons que les principes, engagements et plan d'action de la Conférence seront mis en oeuvre. Nous formulons également l'espoir le Sommet mondial de l'alimentation, qui se tiendra à Rome en novembre, adoptera des recommandations qui garantiront et renforceront la sécurité alimentaire mondiale.

Les problèmes écologiques continuent d'être une source de préoccupation pour le genre humain en raison des dommages causés à notre planète. Action 21, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio, est considéré comme un programme mondial pour la protection de l'environnement. Convaincu que l'action collective est importante pour la protection de l'environnement, l'État du Bahreïn attache une attention particulière à la question de l'environnement. Ainsi, deux décrets de l'Émir, l'un approuvant l'adhésion du Bahreïn à la Convention sur la diversité biologique, et l'autre relatif

à la loi sur l'environnement ont été promulgués. Ce dernier porte création d'un organe spécialisé chargé d'établir les politiques et plans d'action concernant l'environnement et d'en assurer la supervision.

Le troisième élément, à notre avis, c'est la sécurité sociale, sans laquelle les sociétés seront dans l'impossibilité de maintenir le progrès humain ou de préserver la sécurité nationale. Pour les populations concernées, c'est une condition préalable indispensable au maintien de la paix et de la sécurité à l'intérieur des États et entre eux. C'est une réalité sur laquelle a insisté le Sommet mondial pour le développement social, réuni l'an dernier à Copenhague.

La responsabilité du développement social repose indubitablement sur deux facteurs essentiels : la responsabilité nationale, et l'engagement collectif qui trouve son expression dans les efforts combinés de la communauté internationale. À cet égard, nous pouvons dire que l'aptitude des sociétés à promouvoir le développement social est fondamentalement liée aux objectifs du progrès économique et du développement global dans toutes leurs dimensions humaines. Tout effort international pour préserver la stabilité et la sécurité dans le cadre du développement économique et social doit prendre en compte le contenu culturel du développement social et les divers facteurs nationaux.

L'État de Bahreïn, qui est convaincu que la paix dans la région est un choix stratégique dont il est inéluctable qu'il repose sur la justice, la restauration des droits et la sécurité, suit de très près et avec une profonde inquiétude la nouvelle évolution du processus de paix au Moyen-Orient. La paix est la seule voie qui puisse conduire à la reconstruction, à la prospérité de la région et au bien-être de ses peuples. Seule la paix mettra fin à la spirale de violence et de guerre où se trouve la région depuis si longtemps.

Les progrès enregistrés dans le cadre de la Conférence de Madrid, dont les principes sous-jacents étaient la réalisation d'une paix d'ensemble, juste et durable, conformément à la légalité internationale, et l'échange de la terre contre la paix, doivent se poursuivre et non régresser. Nous devons aller de l'avant à partir de ces acquis.

L'État de Bahreïn est vivement préoccupé par les graves événements qui se sont produits en territoire palestinien ces derniers jours, du fait de la politique menée par l'actuel Gouvernement israélien. Cette politique consiste, entre autres, à consacrer l'occupation, à ne pas appliquer les accords conclus, à déclarer qu'Israël ne se retirera pas des territoires arabes occupés en Palestine, sur les hauteurs du

Golan syrien et dans le Sud-Liban, comme l'exigent les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) notamment, de même que le mandat de la Conférence de Madrid, dont le principe sous-jacent est l'échange de la terre contre la paix.

Nous demandons à la communauté internationale, et plus particulièrement aux deux parrains du processus de paix et aux États de l'Union européenne, de convaincre Israël de renoncer à ses pratiques répressives à l'encontre du peuple palestinien et de reprendre les négociations sur le statut final des territoires palestiniens, conformément aux accords conclus entre les deux parties. Ils doivent aussi insister sur la nécessité de reprendre les négociations sur les volets syrien et libanais, en vue de parvenir à une paix juste, globale et durable dans la région qui garantira l'obtention par le peuple palestinien de ses droits légitimes, y compris son droit d'établir son propre État indépendant, avec Jérusalem pour capitale; et le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés, notamment des hauteurs du Golan syrien jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 et du Sud-Liban.

Nul doute qu'en violant les principes sur lesquels repose le processus de paix, ou en revenant sur les engagements pris et les accords conclus dans le cadre de ce processus, ou en retardant la mise en oeuvre, Israël fera régresser considérablement le processus de paix et replonger la région dans une nouvelle spirale de violence et de tensions.

Il est regrettable qu'Israël continue de réprimer périodiquement le peuple palestinien et de porter sans cesse atteinte au caractère sacré des lieux saints islamiques. Nous dénonçons le fait que les autorités israéliennes aient percé un tunnel sous des sites archéologiques islamiques dans la ville sainte d'Al Qods occupée. Leur objectif est de judaïser le caractère islamique des territoires palestiniens occupés et de l'oblitérer. Cet acte a provoqué l'indignation et la colère dans les territoires palestiniens en particulier, et dans le monde islamique en général. C'est un acte hostile dirigé contre le caractère sacré de l'Islam et une provocation à l'encontre des Arabes et des musulmans.

Outre que nous condamnons les pratiques et les actes de répression d'Israël, qui ont fait jusqu'ici des dizaines de morts et des centaines de blessés, nous exigeons qu'Israël y mette fin et renonce à son projet de modifier le caractère arabe et islamique de la ville de Jérusalem ou de violer le caractère sacré de la sainte mosquée Al-Aqsa. Nous exhortons la communauté internationale d'engager le Gouverne-

ment israélien — voire de faire pression sur lui — à renoncer à sa politique d'expansion et de colonisation des territoires arabes et à réunir les conditions nécessaires à la paix et à la sécurité dans la région.

Nous estimons que la conclusion d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'une des questions les plus importantes dans le domaine du désarmement. Nous attendons avec impatience le jour où nous pourrions nous sentir en sécurité parce que tous les essais nucléaires auront pris fin et que toutes les armes nucléaires auront disparu. Aussi le Bahreïn a-t-il signé le Traité la semaine dernière car nous considérons que c'est un pas dans la bonne direction : celle de l'élimination des armes nucléaires.

L'élimination de toutes les armes de destruction massive ne manquera pas de renforcer la confiance et la sécurité aux niveaux régional et mondial. Nous avons appuyé les initiatives tendant à faire du Moyen-Orient, la région du Golfe arabe y compris, une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Si le Bahreïn l'a fait, c'est parce que nous sommes profondément convaincus que la sécurité et la stabilité doivent être maintenues dans la région, qui doit être débarrassée de la menace des armes de destruction massive pour que ses États puissent se consacrer à leur développement et à l'amélioration du niveau de vie de leurs peuples. Je tiens à cet égard à saluer la signature, au Caire le 11 avril 1996, du Traité de Pelindaba, qui porte création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

Le terrorisme sous toutes ses formes est aujourd'hui un phénomène mondial qui ne menace pas un seul peuple ou une seule région, mais qui met en danger la paix et la sécurité d'innombrables pays. Le Bahreïn a déploré et dénoncé ce dangereux phénomène à maintes reprises dans différentes instances internationales. Son éradication exige la coopération et la coordination des efforts. Le Bahreïn appelle maintenant à des efforts concertés pour mettre en oeuvre la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, adoptée à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Il appelle aussi à la coopération afin d'identifier et de poursuivre en justice les auteurs d'actes terroristes, d'adopter des mesures de dissuasion à leur encontre et d'empêcher les organisations terroristes d'utiliser le territoire, les médias et les installations de certains pays, où la liberté civile les rendent accessibles, pour monter des opérations hostiles contre d'autres pays.

L'État de Bahreïn tient à exprimer sa reconnaissance aux États frères et amis qui lui ont apporté leur soutien et appui au moment où il était la cible d'actes terroristes

commandités de l'étranger pour troubler la sécurité et la stabilité dont jouissent notre État et d'autres États du Golfe arabe. Les événements qui se sont produits à Bahreïn et dans d'autres États de la région ou ailleurs dans le monde montrent l'ampleur du danger que représente le terrorisme et jusqu'où les éléments terroristes peuvent aller en contournant les lois et en bafouant les principes internationaux des droits de l'homme pour arriver à leurs fins subversives et terroristes.

Les combats en Somalie et en Afghanistan ont apporté le malheur et la destruction aux peuples des deux pays. Nous en appelons à toutes les parties au conflit dans chacun de ces deux pays islamiques pour qu'elles s'engagent dans un dialogue authentique afin d'arriver à un règlement politique de leur différend et ainsi épargner des vies innocentes.

Nous nous félicitons du résultat des élections qui ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'Accord de paix signé à Paris à la suite des négociations menées à Dayton en 1995.

Tout en appuyant l'ensemble des efforts faits pour rétablir la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine, nous insistons sur la nécessité de respecter son indépendance, son unité, sa souveraineté et son intégrité territoriale, et d'oeuvrer en vue de la reconstruction et du redressement économiques du pays comme un moyen de soutenir le processus de paix.

Pour ce qui est de la question de Chypre, nous exhortons l'ONU de poursuivre ses contacts avec les parties intéressées afin que les pourparlers directs reprennent et qu'on puisse parvenir à un règlement final.

La question de l'évolution des Nations Unies et de la réforme de ses organes est à l'avant-garde des problèmes qui ont retenu l'attention des États Membres. De longues discussions ont eu lieu à ce propos ces dernières années, en particulier en ce qui concerne la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité. À notre avis, la réforme du Conseil de sécurité n'est pas seulement une question de dimensions institutionnelles et de ramifications, mais elle constitue aussi un défi que la communauté internationale doit relever avec sagesse.

L'État de Bahreïn a toujours soutenu le Conseil de sécurité, ayant foi en son rôle et en sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'est également joint à la communauté internationale dans la mise en oeuvre des résolutions relatives à la légalité internatio-

nale et des engagements qui y sont liés. Le Bahreïn est le pays hôte du bureau de la Commission spéciale sur le terrain créée en vertu de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, et il a offert à ce bureau toutes les facilités lui permettant d'accomplir sa mission avec succès. À cet égard, l'État de Bahreïn souhaite mentionner le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, soumis à la présente session de l'Assemblée générale, dans lequel il a loué l'appui apporté par le Gouvernement de Bahreïn aux activités du Bureau et à ses travaux.

Depuis qu'il a adhéré à cette organisation, l'État de Bahreïn a toujours respecté les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies et espéré jouer un rôle plus actif dans ce domaine. La nomination du Bahreïn comme membre du Conseil de sécurité pour la période 1998-1999 — qui a reçu l'appui unanime du Groupe des États d'Asie, de la Ligue des États arabes et du Conseil de coopération des États arabes du Golfe ainsi que le soutien des États membres — vient confirmer le prestige dont jouit le Bahreïn en tant qu'État épris de paix, et son désir de jouer un rôle plus actif dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

La distinction caractéristique de la fin du XXe siècle c'est que les relations entre les pays sont basées sur une interdépendance des intérêts mutuels et variés dans divers domaines politique, économique et social. Cette corrélation des intérêts a formé un style de culture commune entre les États et les nations et a créé un climat favorable à l'échange d'idées et de moyens de connaissance, permettant ainsi une interaction culturelle et intellectuelle entre les peuples du monde, et une meilleure compréhension des questions relatives à la paix et à la sécurité mondiales, un objectif que les Nations Unies ont cherché à atteindre le long des cinq dernières décennies.

De ce fait, il nous faut appuyer et encourager l'Organisation de façon à lui permettre de jouer son rôle sédentaire et d'accomplir la noble tâche qui lui est assignée d'assurer la sécurité, la prospérité et la paix mondiales.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, S. E. M. Ablassé Ouédraogo.

M. Ouédraogo (Burkina Faso) : À l'instar de certaines personnalités ici présentes, j'ai eu l'occasion de visiter la Malaisie. La Malaisie est un grand pays tant par sa taille que par sa brillante réussite sur de nombreux plans. Mais c'est surtout un grand pays par la qualité des femmes et des hommes qui le gouvernent et le représentent sur la scène

internationale. Et l'Ambassadeur Ismail Razali est, sans conteste, l'un des plus éminents parmi ceux-ci. Je suis donc convaincu qu'il présidera avec beaucoup de bonheur et d'efficacité aux destinées de notre organisation qui a aujourd'hui 51 ans. J'adresse toutes mes félicitations et mes vœux sincères de succès à lui-même personnellement, ainsi qu'à tous les membres élus du Bureau.

Mes félicitations vont également à l'endroit de son prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral qui, par ses qualités personnelles et sa riche expérience, a dirigé de manière exemplaire les travaux de l'historique cinquantième session. C'est le lieu de lui exprimer toute notre gratitude.

Enfin, qu'il me soit permis de rendre un hommage mérité au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts remarquables qu'il déploie en vue de raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies et pour le talent et la ténacité avec lesquels il dirige l'Organisation dans des circonstances difficiles.

En juillet 1996, à Yaoundé au Cameroun, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a adopté une déclaration dans laquelle elle a exprimé son appréciation et a souligné l'action de M. Boutros Boutros-Ghali à la tête de l'Organisation des Nations Unies. Selon l'équité, selon la tradition, l'Afrique a le droit de prétendre à un second mandat et souhaite qu'il en soit ainsi.

Les tendances présentes sur la scène internationale sont préoccupantes. L'égalité souveraine des États, le principe de la liberté du commerce sont mis à mal par des mesures unilatérales, malgré la réaffirmation par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies de ces principes et du strict respect dont ils doivent être entourés. À cela s'ajoute une situation de crise financière essentiellement causée par le défaut de paiement des contributions dues à l'Organisation. L'écrasante majorité des orateurs qui m'ont précédé a relevé le caractère inacceptable de cette pratique, surtout de la part de ceux qui ont les capacités de payer.

Dans ses procédures et dans son processus de décision, le Conseil de sécurité conserve une opacité relativisée par des ouvertures mineures. L'origine géographique de ses membres permanents est en contradiction avec le principe de répartition géographique équitable. La cause en est historique, mais cette perception est amplifiée et démultipliée 51 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies. Et pourtant aujourd'hui, à partir des délibérations et des décisions du Conseil de sécurité, se dessine un véritable

droit positif international armé de sanctions et parsemé de tribunaux ad hoc. L'Assemblée générale, socle et garant de l'édifice, se retrouve 51 ans après délestée de ses attributions et même de ses attributs.

On ne saurait opposer l'Assemblée générale au Conseil de sécurité, mais l'évolution récente des deux organes, au lieu d'accroître leur complémentarité, a plutôt accentué leur dérive séparée. Cela n'est pas sain. L'ironie veut qu'une telle situation coïncide avec la revendication véhémement et permanente de la transparence et de la démocratie partout. La réforme du système des Nations Unies s'entend de diverses façons et la formule, qui réconciliera tous les acteurs, n'est pas encore trouvée. Les difficultés viennent des exigences des uns et des réticences des autres. L'évidence impose que la réforme sera l'oeuvre de tous ou ne sera pas. L'inquiétude vient de ce que tous ces éléments mis bout à bout étayaient les fondements des tendances préoccupantes dont je parlais plus haut.

En effet, la situation financière de l'Organisation des Nations Unies conduit au coeur de la signification et du devenir de notre organisation commune. Une institution, une communauté d'hommes et de femmes peuvent se créer par la force, se maintenir un temps par la force, mais ce n'est pas la force qui les fait durer. La notion de leadership se fonde sur la capacité à assumer, ainsi que sur l'autorité morale. L'autorité morale se fonde, elle, sur la capacité à convaincre durablement et pleinement le plus grand nombre. Être suivi sans conviction, c'est s'exposer à être abandonné dès que les chemins de traverse peuvent être empruntés sans danger. L'ambition commune des États Membres de l'Organisation des Nations Unies était, est, et doit être, demain, de suivre une voie commune bénéfique pour tous. Ce n'est donc pas un hasard si la Charte, élaborée à l'issue d'un conflit où des puissances se sont imposées à d'autres puissances, l'esprit et la lettre se sont conjugués afin que «grands et petits États» se sentent associés tout autant aux obligations, aux décisions qu'au résultat. Ainsi donc, du principe de l'égalité souveraine des États qui sous-entendait que, quelle que soit la taille ou l'importance, chacun devait participer au prorata de ses capacités au fonctionnement de l'Organisation parce que de cette manière, dans l'égalité, chacun travaillait à l'accomplissement des buts et objectifs de la Charte. Et ce n'est également pas un hasard si, à ceux qui portaient un plus grand poids, on a consenti un privilège au Conseil de sécurité, mais un privilège à exercer au nom de tous et au bénéfice de tous.

Que se passe-t-il de nos jours? L'Organisation des Nations Unies est unique, elle est politique. Sa vocation et ses objectifs sont tout particuliers. Comment donc pouvons-

nous tenter de la voir comme une entreprise dont les actionnaires souhaitent l'infléchissement dans tel ou tel sens en faisant valoir le nombre de leurs actions? En quoi serions-nous encore des Nations Unies? L'Organisation des Nations Unies a charge de destins et d'âmes. Elle est aussi une institution qui doit être gérée, mais elle est une institution où chacun doit pouvoir se reconnaître.

Si je me suis tant étendu sur ce qui précède, c'est parce que le Burkina Faso est une communauté d'hommes qui comprend, apprécie et soutient le caractère irremplaçable de l'Organisation des Nations Unies. C'est un instrument à nul autre pareil et nous voulons un monde de fraternité et de progrès.

L'Afrique se bat pour son développement tout en étant traversée de crises et conflits parmi lesquels le Libéria et le Burundi. Au Libéria, après les événements d'avril 1996, la réunion au sommet du Comité des Neuf et une certaine disponibilité des chefs de faction ont permis une accalmie, la nomination d'un nouveau Chef d'État, en la personne de Mme Ruth Perry, ainsi que l'ouverture de perspectives sur des élections. Nous encourageons cette évolution.

Au Burundi, un coup d'État militaire a destitué un pouvoir civil, et les États frères de la sous-région ont refusé le fait accompli en établissant des sanctions. Nous sommes préoccupés, de ce fait, par la situation qui prévaut dans ce pays déjà meurtri par des conflits ethniques à répétition. La communauté internationale devrait lui prêter attention et moyens.

Parlant de Taiwan, le Burkina Faso se réfère au principe de l'universalité pour la représentation de 22 millions d'habitants et souhaite l'institution d'un comité ad hoc afin d'examiner la question.

La pauvreté s'étend. Elle est la conséquence de politiques initiées à partir des pays qui contrôlent les marchés. La pauvreté est aussi la conséquence de la répartition inégale au sein des pays en développement. Dans tous les cas, très souvent, les discours des uns et des autres ressemblent à des incantations qui vont se fracasser contre le mur des réalités froides et implacables. La notion de globalisation s'accompagne paradoxalement de la notion de fragmentation, tant au plan politique qu'au plan économique. Les conférences mondiales des six dernières années ont promu le concept de partenariat. Il reste encore à lui donner un contenu et un poids. Malheureusement, nous n'avons toujours ni l'un, ni l'autre, malgré de réels efforts de certains partenaires du Nord. L'invective, les gémissements et les exhortations n'ont avancé ni le débat ni les issues souhaitables.

Nous venons de procéder, du 16 au 20 septembre 1996, à l'évaluation à mi-parcours du nouvel Ordre du Jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous remercions l'Ambassadeur Owada ainsi que son pays, le Japon, pour l'intérêt qu'ils marquent au développement de l'Afrique. Cependant, nous devons reconnaître que les résultats de nos négociations avec nos autres partenaires sont toujours en deçà de nos attentes, de nos besoins et de nos priorités, alors que l'Afrique a respecté une grande part de ses engagements. Il en est de même pour l'évaluation à mi-parcours engagée par l'UNICEF sur les progrès accomplis à l'issue du Sommet mondial pour les enfants. Des ressources accrues sont attendues.

Se prendre en charge est le début de la sagesse, cependant que cela ne saurait suffire sans un environnement favorable. Des discussions de l'Uruguay Round à la création de l'Organisation mondiale du commerce, cela se vérifie constamment. La solidarité, maître mot, doit être partout et baliser nos actions si nous voulons d'un village planétaire et non d'une succession d'enclaves plus ou moins fortunées et condamnées à se détruire mutuellement à terme.

Le multilatéralisme pourrait nous garantir contre un tel sort, d'autant que l'époque voit un recul de l'État sur la maîtrise des éléments de sa souveraineté. De toutes parts,

des structures et des organisations plus ou moins licites transcendent les États et établissent des réseaux et des relations transnationales. Il est donc impératif que nous soyons en phase avec la marche du monde et que nous adaptions au temps présent et à venir notre instrument privilégié, notre instrument commun : l'Organisation des Nations Unies au service des peuples. C'est la volonté politique qui fera la différence.

La séance est levée à 12 h 50.